

MINISTERE DE LA CULTURE
Service des Etudes et Recherches

EQUIPEMENTS INTEGRES
ET
DEVELOPPEMENT CULTUREL

Notes et documents

ASSOCIATION NATIONALE
TOUR LA
PROMOTION DES EQUIPEMENTS INTEGRES
Siège. Social : C.E.C. Les Heures Claires
13808 ISTRES CEDEX Tél : 42.56.91.07

Tome III

Mai 1986

SOMMAIRE

INTRODUCTION I		1
I <u>TEXTES</u>	<u>OFFICIELS</u>	2
. Déclaration d'intention relative au C.E.C d'Yerres		3
. Circulaire du Premier Ministre du 19 Novembre 1973		6
II <u>EXTRAITS</u>	<u>DE</u> <u>RAPPORTS</u> <u>DE</u> <u>D'ACTIVITE</u>	10
. Rapport de Maryse MACHU-VANIER, Directrice du C.E.C d'Yerres (année 1984-1985): 11		
L'activité du C.E.C, illustration du rapport du Collège de France		13
. Extraits du Rapport (année 1985) de Joseph MECKLER, Directeur du C.E.C Les Heures Claires d'Istres		18
- Le C.E.C et l'environnement local		18
- La politique d'animation concertée		19
- Les modifications de la structure institutionnelle		19
. Extraits de Rapports d'activité de responsables d'établissements intégrés à un C.E.C		22
- La Maison pour Tous d'Yerres et le secteur éducatif		22
- Activités d'animation (année 1984) de la Bibliothèque du C.E.C d'Istres		24
- Un nouvel établissement du C.E.C d'Istres ; la ludothèque		26
- Le centre istréen d'animation sportive		28
III <u>ARTICULATION ENTRE POLITIQUE CULTURELLE ET POLITIQUE EDUCATIVE</u>		31
. L'Ecole Nationale de Musique et de Danse d'Yerres et le milieu scolaire et périscolaire		33
. Sport, Loisirs et Education (1), par R. RYSMAN		35
Etablissement intégré et Innovation pédagogique (1), par Helios PRIVAT	40	
Enseignement, Bibliothèque, et animation littéraire et poétique (2), par Jean FERON		43
. La troupe JUBILO LABEL BLEU au C.E.C d'Istres, par Joseph MECKER		45
. Un mercredi au C.E.C d'Istres (?), par Joseph MECKLER		47
. La Danse à Istres (2), par Nicole JOULIA et Raymond MALLERIN		50

	<u>REFLEXIONS</u>	54
- Le CEPASC et le projet social de la VILLENEUVE de Grenoble, par J. MECKLER		54
- L'Ecole et ses partenaires culturels (1), par J. ADER		65
- Aspects architecturaux (2) : Collège ouvert et Collège intégré, par Raymond MALLERIN		69
• <u>L'EQUIPEMENT INTEGRE MODIFIE LES PRATIQUES CULTURELLES DES</u>		
<u>PROFESSIONNELS</u>		72
- Etudes de cas		
- à Yerres		72
- à Istres		73
• <u>TEMOIGNAGES</u>		74
- Témoignage d'un Directeur-coordonateur (2), par J. MECKLER		74
- Témoignage d'un responsable d'établissement, par N. MARTINI		76
- Non, le C.E.C d'Yerres (2) n'est pas un "Concorde de la Culture", par Eve-Laure MICHELON, professeur au C.E.C d'Yerres depuis sa création		78
- Témoignage d'un élu (3), François BERNARDINI, adjoint au maire d'Istres		79
- Témoignages d'usagers		80

-
- (1) Articles parus dans le Dossier de Sèvres : "Ecole Ouverte et Développement Culturel". février 1985. C.I.E.P. 1 Av Léon JOURNAULT 92310 SEVRES.
- (2) Articles parus dans le Bulletin de l'Association Française des Administrateurs de l'Education (1984 n°4) préparatoire au Colloque National "L'Ecole dans la cité".
- (3) Extraits de la Table Ronde d'ouverture du même colloque., publiés dans le Bulletin de l'A.F.A.E (1983 n°3) 28 rue Général FOY 75008 PARIS.

INTRODUCTION

Après le Tome I, dans lequel Mme Jacqueline MENGIN et Mme Isabelle BENJAMIN ont montré les conditions d'émergence de la notion d'intégration des équipements publics, décrit le fonctionnement des centres intégrés, et trace un bilan, et suite au tome II dans lequel, à partir de cette analyse, nous avons essayé de dégager un certain nombre, de perspectives et de vues prospectives, il nous a semblé intéressant que vienne s'ajouter à ces deux volumes de caractère conceptuel, un troisième, beaucoup plus délibérément concret, constitué pour l'essentiel, de contributions de personnes engagées, à un moment donné, et à un titre ou à un autre, dans la vie des équipements intégrés.

Nous avons intitulé ce troisième tome : "Notes, Documents et annexes". Les textes qui le composent ne prétendent pas à l'objectivité d'une recherche scientifique. Ils sont là pour illustrer, par des documents, des comptes rendus d'activité et des témoignages de responsables, la réflexion générale tentée dans les tomes I et II et leur apporter un éclairage concret.

Dans une première partie, nous avons voulu rappeler les textes officiels qui ont défini la politique d'intégration des équipements publics. La deuxième partie, avec des extraits de rapports de fonctionnement, donne la parole soit à des Directeurs de Centres intégrés, soit à des responsables d'établissement intégré dans un centre. Dans une troisième partie, nous avons rassemblé un certain nombre, de comptes rendus d'activités où, grâce à l'intégration, s'est particulièrement manifestée l'articulation entre politique culturelle et politique éducative.

Enfin, une quatrième partie regroupe quelques réflexions qui viennent compléter les analyses des Tomes I et II, des témoignages de personnes précisant la nature de leur implication dans la vie des équipements intégrés et de brèves études de cas, montrant comment le jeu de l'intégration a pu parfois permettre et favoriser, chez des professionnels, d'intéressantes modifications de leurs pratiques culturelles.

Certains des textes rassemblés ici ont déjà été publiés, les uns dans un Dossier de Sèvres, les autres, dans un bulletin de l'Association Française des Administrateurs de l'Education, Nous remercions le Centre International d'Etudes Pédagogiques de Sèvres et L'A.F.A.E. de nous avoir autorisés à les utiliser dans le cadre de cette étude.

Raymond MALLERIN

Président

de

l'Association Nationale pour la
Promotion des Equipements Intégrés

I

TEXTES OFFICIELS

DECLARATION D'INTENTION
RELATIVE AUX BUTS POURSUIVIS
PAR LA CREATION D'UN CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL A Y ERRES (ESSONNE)

La mission éducative et culturelle de l'Etat et des Collectivités locales a longtemps consisté presque exclusivement à fournir des maîtres et des locaux pour l'enseignement, à entretenir des musées, des bibliothèques et des théâtres.

Depuis quelques années un double courant s'est développé avec de plus en plus de force.

D'une part, dans un monde où les métiers se transforment rapidement, les adolescents et les adultes sont tenus de refaire des études ou de remettre à jour leurs connaissances en même temps qu'avec l'urbanisation accélérée, s'élargit brutalement le besoin de loisirs, de sport et de culture. En outre, dans les agglomérations en voie de croissance, les structures sociales traditionnelles ne jouent plus leur rôle. Un nouvel effort, de vie communautaire est à promouvoir pour les adultes comme pour les Jeunes.

D'autre part, l'Ecole a pris conscience qu'elle n'était pas le seul lieu d'éducation et d'instruction. L'afflux grandissant et sans cesse renouvelé de l'information a amenuisé le rôle de la formation scolaire. Ce qui se passe entre les murs de la classe ne peut plus ignorer l'événement qui ne peut se traduire ou se résumer dans l'expression d'un seul maître. L'enseignant veut travailler dans le siècle, ainsi la vie doit entrer dans l'Ecole et l'Ecole s'ouvrir à la vie.

L'Etat et les collectivités locales consacrent maintenant des sommes considérables pour réaliser à la fois des locaux scolaires et des ensembles sportifs, culturels ou sociaux.

Les équipements sportifs ou sociaux sont utilisés trop peu d'heures par jour et trop peu de jours dans l'année. Tous ces locaux

peuvent être rendus complémentaires.

Les Ecoles ne disposent ni de grandes salles de réunion ni de galeries d'exposition ni d'installations de lecture suffisantes.

Les maisons de jeunes manquent souvent de restaurant, de salles de travaux manuels et de centre de documentation.

Les cours d'écoles sont désertes le jeudi et le dimanche alors que les jeunes sont dans la rue.

Le plein emploi des investissements, nécessaire pour des raisons économiques, est donc également justifié par la nouvelle conception de l'Ecole, la nécessité de l'éducation permanente, le nouveau rôle des loisirs, du sport et de la culture.

A cette fin une expérience est tentée à Yerres (Essonne) par entente entre le Ministère des Affaires Culturelles, le Ministère de l'Education nationale, le Ministère de la Jeunesse et des Sports auxquels se joindront éventuellement d'autres départements ministériels.

I - CONDITIONS DE L'EXPERIENCE

a) Conditions matérielles

Sur un même terrain et en un même ensemble architectural seront mis en place :

- un collège d'enseignement secondaire de 1 200 places,
- une maison des jeunes,
- un centre sportif important,
- une bibliothèque municipale,
- un centre de formation professionnelle,
- un centre culturel comprenant un théâtre, une galerie d'exposition, des locaux pour la formation artistique,
- un centre social.

Un foyer de jeunes travailleurs pourra être adjoint dans l'avenir.

La gestion de cet ensemble devra être aussi intégrée que possible tout en respectant pour l'essentiel les règles propres à chaque administration.

Il sera prévu un budget particulier permettant le fonctionnement de l'appareil de coordination et des activités communes.

b) Statut

A titre provisoire et afin de permettre à l'expérience de commencer sans tarder, l'intégration se fera dans le cadre d'une association selon la loi de 1901. Un Directeur Général assisté d'un intendant aura la

responsabilité d'ensemble de la poursuite de l'expérience et de la coordination des activités. Un Comité de direction regroupant autour du Directeur Général les Directeurs de chaque établissement animera l'ensemble en s'efforçant de multiplier les courants d'échange et d'éviter les coupures et les repliements, tout en permettant à chaque établissement de réaliser pleinement sa vocation propre.

Il sera fait autant que possible appel à du personnel volontaire.

II - POURSUITE DE L'EXPERIENCE

Les conditions pratiques de l'expérience, son coût et ses résultats, la possibilité et les modalités d'une généralisation éventuelle seront étudiés par un groupe de travail interministériel composé d'une personnalité désignée par chaque Ministre et d'un représentant de la Municipalité. Ce groupe fera appel, selon la nature des problèmes traités, aux fonctionnaires compétents des administrations centrales, départementales et locales.

Jusqu'à la rentrée de 1968 une mission générale de préparation sera confiée par les Ministres à un chargé de mission désigné d'un commun accord.

Le Ministre d'Etat chargé
des Affaires Culturelles,

signé : Malraux

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Le Ministre de la
Jeunesse et des Sports,

signé : Haby

Pour le Ministre et par délégation,
Le Directeur du Cabinet :

signé : Pierre Pelletier

Le Maire d' Yerres,

signé : Sanouiller

Circulaire du 19 novembre 1973

(Premier ministre)

Texte adressé aux ministres et aux secrétaires d'Etat.

Orientations et procédures à suivre en matière d'intégration des équipements.

Dans le cadre des travaux préparatoires au VI^e plan, plusieurs commissions (commission des affaires culturelles, de l'éducation, des villes, des activités sportives et socio-éducatives...) ont mené une réflexion sur les objectifs d'ouverture de l'école, d'animation culturelle, de plein emploi des locaux et sur les possibilités de contribuer à la réalisation de ces objectifs par la polyvalence ou l'intégration des équipements.

Ces préoccupations se trouvent inscrites dans la définition des actions prioritaires du VI^e Plan où il est indiqué que « des solutions nouvelles de caractère expérimental seront développées sur le plan de la conception générale et de l'architecture, en vue notamment de la polyvalence et de l'intégration des équipements... ; des expériences d'équipements intégrés, notamment dans les villes nouvelles, seront menées en accord avec les collectivités locales par la concertation entre les différentes parties prenantes » (1).

Conformément à ces recommandations, des expériences s'articulant autour d'un établissement d'enseignement et regroupant des équipements culturels, socio éducatifs et sportifs sont mises en œuvre notamment à Yerres (Essonne), à Grenoble dans le quartier I de la ville neuve, à Istres (Bouches-du-Rhône).

Par ailleurs, dans les villes nouvelles, les équipements intégrés et polyvalents font l'objet d'études et sont inclus dans la plupart des programmes d'équipements publics des centres de voisinage, de quartier ou de ville.

Un arrêté du Premier ministre en date du 1er octobre 1971 a créé une commission interministérielle des équipements intégrés réunissant les représentants des principaux départements ministériels intéressés et à laquelle sont confiées les tâches suivantes :

Etudier les problèmes de toute nature que posent la conception, la réalisation, la gestion et l'animation des équipements conçus en vue du développement coordonné de certaines activités éducatives, sportives, culturelles et sociales ;

Coordonner les interventions des différents départements ministériels ou organismes intéressés, en dresser le bilan et effectuer la synthèse des différentes expériences ;

Formuler des recommandations et proposer des mesures propres à leur mise en œuvre.

Compte tenu, d'une part des indications recueillies au cours du développement des premières opérations et des problèmes qu'elles posent, d'autre part de la multiplication des initiatives émanant des collectivités locales, il est apparu nécessaire de définir des orientations générales et de formuler différentes recommandations, afin d'assurer une meilleure coordination et une normalisation progressive des procédures administratives.

Tel est l'objet du présent texte de portée générale, que vous jugerez sans doute à propos de faire suivre de circulaires définissant les modalités précises d'application pour chacun de vos départements.

I. ORIENTATIONS GENERALES

1.1 Les objectifs

1.1.1 Objectifs d'ordre social et urbanistique.

Ils visent :

La réalisation d'actions éducatives, sociales, sportives et culturelles ;

(1) VI^e Plan, rapport général, p. 76.

Une véritable transformation des relations sociales et des attitudes civiques, en offrant à chaque individu des structures d'animation lui permettant de mieux se situer dans la société et de participer plus activement à la vie de la communauté ;

Une approche d'un nouveau cadre de vie par la réalisation d'unités urbaines appréhendables et maîtrisables par leurs habitants.

1-12 *Objectifs d'ordre économique.*

Il s'agit essentiellement :

D'accroître l'efficacité des investissements de l'Etat et des collectivités locales par la réduction des doubles emplois et des temps morts ;

De rationaliser les conditions de réalisation des équipements, de leur emploi et de leur gestion.

Ces objectifs très généraux étant définis, il apparaît nécessaire d'esquisser les principes et les modalités de mise en œuvre des actions à entreprendre.

1.2 LES PRINCIPES

Les opérations d'intégration se présentent, par leur nature même, comme des actions concertées faisant en général intervenir plusieurs administrations de l'Etat, une ou plusieurs collectivités locales, des organismes de sécurité sociale, etc.

D'autre part, ces opérations ont actuellement, et conserveront pendant une période s'étendant au moins jusqu'à la fin du VI^e Plan, un caractère expérimental. Ceci implique qu'elles doivent rester en nombre limité et faire l'objet d'une attention particulière dès le stade des études et ensuite dans l'analyse des résultats obtenus.

Enfin, l'intégration ne pouvant être considérée comme une fin en soi, il est nécessaire de n'intégrer que des équipements qui peuvent normalement trouver place dans la programmation financière.

1.3 LA DEFINITION ET LA MISE EN OEUVRE

L'originalité et la difficulté des opérations d'intégration apparaissent principalement au moment de leur définition et à celui de leur mise en œuvre.

Lors de la définition, il est nécessaire d'étudier avec précision le projet qui servira de base pour l'action à engager et de procéder à sa traduction en objectifs concrets. Ce projet peut aller du développement d'actions concertées à partir d'un aménagement coordonné de deux ou plusieurs équipements jusqu'à l'expérimentation d'un modèle d'éducation permanente relevant de la recherche en éducation.

Au moment du passage à la mise en œuvre, il faut savoir que celle-ci implique un travail de concertation difficile et une prise en considération globale des fonctions que l'on veut intégrer.

1.4 LES DIFFÉRENTS NIVEAUX D'INTÉGRATION

Les effets à attendre d'une opération d'intégration sont fonction du niveau physique et matériel où elle se situe au départ et des objectifs qui lui sont assignés.

Devant la multiplicité des modalités d'intégration possibles, il apparaît nécessaire de définir les deux niveaux auxquels peuvent se situer les opérations à entreprendre. Le premier se limite à une intégration physique des équipements, alors que le second implique de passer de l'intégration des équipements à celle des fonctions.

1.4.1 *L'intégration des équipements.*

L'objectif essentiel des opérations de ce type est l'aménagement global et coordonné des équipements en vue d'améliorer leur utilisation et d'opti-

miser l'exercice des fonctions que chacun d'entre eux doit remplir ; au-delà, il s'agit de rendre possibles les modalités de la naissance et du développement de structures de concertation et d'animation.

La traduction de cet objectif se situe sur deux plans :

a) Au plan architectural et urbanistique :

La démarche concerne l'aménagement des espaces, la localisation des équipements, la traduction spatiale de leur conception, leur articulation avec le tissu urbain.

Les projets peuvent être caractérisés par :

La simple juxtaposition, avec mise en commun de surfaces d'environnement ;

La banalisation et la recherche de la polyvalence de certains locaux ;

La mise en commun de services annexes.

b) Au plan de l'organisation et de l'animation :

On cherchera à entreprendre des actions coordonnées et à faire en sorte que s'établissent des concertations bilatérales ou multilatérales susceptibles d'amorcer une collaboration de plus en plus étroite entre les divers organismes participants.

De telles actions peuvent concerner l'ensemble des équipements d'une aire géographique donnée, telle une Z. A. C., ou seulement deux équipements tels un C. E. S. et une maison de jeunes.

1.4.2 *L'intégration des fonctions*

On veillera à ce que les initiateurs d'une telle opération soient en mesure de faire référence à un projet global d'action éducative, sociale et culturelle suffisamment structuré pour justifier une organisation par grandes fonctions.

Il s'agit en fait de substituer à la division administrative des institutions, une division fonctionnelle donnant naissance à une structure globale composée d'unités du type :

Enseignement ;

Documentation ;

Formation continue ;

Action culturelle ;

Sports, etc.

où chacune des institutions concernées apporte sa contribution et participe aux décisions.

Au plan architectural et urbanistique, la démarche nécessite une analyse et une remise en cause approfondies de l'ensemble des programmes de locaux correspondant aux institutions que l'on souhaite intégrer, et leur organisation en complexes ou réseaux conçus pour permettre l'exercice des fonctions globales précédemment définies ;

Au plan du fonctionnement et de l'animation, ce type d'opération nécessite des modalités nouvelles de concertation, de coordination, l'aménagement des règles de financement, de gestion et d'administration des établissements concernés, la recherche d'un statut pour ce nouveau type d'établissement.

Ces actions peuvent par exemple se présenter sous la forme de centres éducatifs et culturels, de centres de quartier, ou plus simplement de maisons de l'enfance ou de la petite enfance.

II. RECOMMANDATIONS GENERALES EN VUE DE COORDONNER LES DIFFERENTES ACTIONS

Le caractère expérimental de ces opérations et leur complexité née du fait qu'elles relèvent de plusieurs administrations et de niveaux de responsabilité différents, nécessitent que soient définies des indications à l'intention à la fois des concepteurs des projets et des responsables administratifs chargés de leur mise en oeuvre ainsi qu'un cadre général des procédures à utiliser.

11.5 LE FONCTIONNEMENT DES ENSEMBLES INTEGRES

11.5.1 Le fonctionnement repose dans tous les cas sur :

Le développement d'actions de banalisation et de polyvalence ;

Un travail en équipe pour les différentes catégories de personnel ;

Une structure de concertation et de coordination permettant une animation globale et des activités communes.

11.5.2 Dans le cas où, par décision conjointe des collectivités et des administrations concernées, une structure est mise en place non seulement au niveau de l'animation mais également à celui de la gestion administrative et financière, la formule suivante est recommandée :

Une convention entre collectivités locales, administrations de l'Etat et toutes autres parties prenantes, déterminera les règles générales de fonctionnement et le principe de la répartition des charges ;

Le centre intégré est placé sous la responsabilité d'un directeur, assisté d'un conseil réunissant autour de lui des chefs des divers établissements compris dans le centre ;

A un niveau supérieur, la coordination est assurée par une commission départementale groupant, sous la présidence du préfet, les représentants des collectivités locales, ceux des administrations de l'Etat, et éventuellement ceux des autres organismes participants. Cette commission apprécie Ses résultats obtenus, formule les orientations générales et arrête la répartition annuelle des charges ;

La gestion du centre est confiée à la collectivité locale, dans la mesure où le statut de chacun des établissements le permet ; dans ce sens, un budget individualisé sera établi, sous la forme d'un budget-annexe, à celui de la collectivité.

La collectivité locale pourra choisir de gérer directement dans le cadre de ce budget-annexe tous les établissements relevant de sa compétence et compris dans le centre intégré ;

Elle pourra également, si elle le souhaite, concéder à des associations la gestion de certaines activités, d'ordre sportif, social ou culturel, à l'exception des établissements d'enseignement (y compris leurs activités de formation permanente) et de la bibliothèque publique. Ces associations devront comprendre dans leur conseil d'administration, des représentants de l'Etat, de la collectivité locale et des usagers. Elles seront soumises une tutelle financière particulière, qui devra faire l'objet de dispositions de leurs statuts : leur budget sera joint au budget annexe prévu ci-dessus, et soumis à l'approbation de la commission départementale de coordination, leur bilan et leurs comptes seront contrôlés par le receveur municipal, agissant en qualité de commissaire aux comptes.

La collectivité locale pourra d'autre part conclure des conventions avec d'autres organismes publics ou privés pour prévoir les conditions dans lesquelles ceux-ci pourront, sans être organiquement inclus dans le centre intégré, être associés à l'activité de celui-ci. Ces conventions préciseront notamment, les conditions de contribution aux dépenses communes et de rémunération des prestations réciproques.

Etant donné le petit nombre des expériences actuellement en cours, les indications qui précèdent ont nécessairement un caractère indicatif et provisoire. Elles seront précisées et complétées ultérieurement, en fonction des difficultés rencontrées et des résultats obtenus.

En attendant, toute demande de renseignements complémentaires pourra être adressée au secrétariat de la commission interministérielle des équipements intégrés, 82, rue de Lille, 75007 Paris.

(J. O. du 2 décembre 1973.)

II

EXTRAITS DE RAPPORTS D'ACTIVITE

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA DIRECTRICE DE LA MAISON POUR TOUS DU C.E.C D'YERRES

(Année 1984 - 1985)

N.D.L.R. : Nous avons extrait du rapport d'activité de la Directrice ce qui concernait plus particulièrement la liaison entre secteur socio-culturel et secteur socio-éducatif.

Cette volonté politique se traduit d'une part par des actions dans les cadres pré-scolaire et scolaire, dont la continuité est assurée dans les temps péri et post scolaire, au sein d'un espace éducatif à caractère associatif.

D'autre part, elle prend en compte les jeunes déscolarisés pour les conduire à une découverte de leurs aptitudes et goûts et les inciter à s'inscrire dans un processus pédagogique de formation professionnelle.

-ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

1) CRECHE DES BLEUETS D'YERRES :

Par convention avec la ville, un animateur de la Maison Pour Tous assure dans la crèche une expérience musicale, en direction d'enfants âgés de deux ans et demi environ. S'appuyant sur la spontanéité des enfants, il les guide dans une démarche musicale collective basée sur la manipulation d'instruments, la pratique de jeux d'écoute et de rythmes.

Une action conjointe de l'animateur et des assistantes maternelles auprès des parents concernés par cette animation conduite à la crèche a abouti à l'ouverture d'un atelier dans la Maison Pour Tous, accueillant ainsi les enfants désormais scolarisés.

RENSEIGNEMENT SCOLAIRE

1) INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE DE BRUNOY "LA CERISAIE" "

Après élaboration du projet pédagogique avec l'équipe d'enseignants et d'éducateurs de l'institution, une convention est établie visant à l'accueil hebdomadaire de groupes d'enfants handicapés pour favoriser la découverte de structures éducatives nouvelles et leur intégration sociale.

2) ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES

• Ponctuellement, en présence d'instituteurs, un animateur de la Maison Pour Tous, intervient au sein de classes, dans le cadre de l'animation musicale, en compléments des enseignements dispensés par les personnels de l'Education Nationale est de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse du C.E.C. Ces activités se prolongent par l'accueil des enfants au sein de l'établissement dans des ateliers réguliers, les préparant ainsi à suivre l'enseignement plus spécialisé de l'E.N.M.D.

3) COLLEGE GUILLAUME BUDE

La politique d'intégration menée en direction du collège BUDE se manifeste dans deux directions : appui de l'enseignement optionnel scientifique et artistique, lieu d'accueil et de communication.

En informatique, le processus pédagogique s'inscrit à trois niveaux. En premier lieu, il s'agit d'initier les enfants volontaires des classes de 6ème et 5ème à la manipulation des microordinateurs et à la compréhension des langages basic et logo. Les élèves sont accueillis pendant le temps de la 1/2 pension, dans des clubs animés par des professeurs.

Quant aux élèves de 5ème déjà initiés, ils peuvent approfondir leur champ de connaissances en suivant l'enseignement optionnel dispensé conjointement par les professeurs et les animateurs socio-culturels. Enfin hors du temps scolaire, les enfants peuvent participer à des ateliers tous publics, dont l'encadrement est aussi mixte.

Ces actions supposent que les professeurs concernés soient déchargés pendant leurs horaires :

- accueil 6ème 5ème 3 h
- perfectionnement 9 h
- informatique pour tous 3 h
- soit un total de 15 heures pour ce projet scientifique

Un autre projet à caractère littéraire utilise l'informatique en tant qu'outil pédagogique. L'enseignement optionnel consiste ici à motiver les enfants à l'utilisation du matériel informatique pour, aboutir à des créations littéraires par le biais de jeux.

- activités de création 2 h de décharge

L'enseignement optionnel à caractère scientifique est aussi axé sur des activités de découverte de la ferme, action menée en collaboration avec des animateur socioculturel de la Maison Pour Tous se proposant d'intervenir ponctuellement et à la demande de l'enseignant. Le groupe d'enfants, accueilli dans une ferme tous les 15 jours, participe au travail des exploitants, eux-mêmes chercheurs au CNRS.

- activités à la ferme 2 h de décharge

Quant au secteur artistique, la Maison Pour Tous soutient fermement un projet de théâtre, articulé autour de trois axes : initiation d'élèves de 4ème à une pratique théâtrale, intervention dans des classes de français pour une animation d'un cycle de séances de sensibilisation à l'expression dramatique.

- activités théâtre 4 h de décharge

D'autre part, la Maison Pour Tous a donné naissance à un projet orienté sur les techniques de la communication, basé sur la connaissance du traitement automatisé de l'information, au niveau de l'image, du son et du langage. Elle sollicite la participation des professeurs pour impliquer les élèves dans ce projet et aboutir à la création d'un produit vidéo.

LE RAPPORT DU COLLEGE DE FRANCE ET LE C.E.C. D'YERRES

La lecture du rapport du Collège de France m'incite à présenter notre rapport d'activités 84-85 en regard des neuf principes fondamentaux dégagés par Pierre BOURDIEU.

Certes, Le C.E.C. ne peut se targuer d'appliquer la totalité de ces principes : en effet, certains d'entre eux ne ressortissent pas de son initiative. D'autre part, un examen approfondi d'un tel rapport fait surgir la cohérence de l'ensemble des principes fondamentaux et démontre qu'une application partielle de certains d'entre eux n'offrirait pas de solution fiable.

Il n'en reste pas moins que la comparaison entre les pratiques éducatives et culturelles du C.E.C. et les principes énoncés me semble pleine d'intérêt : la question est de savoir dans quelle mesure certains principes ont été mis en pratique et à quel niveau et si, dans les projets 85-86, le C.E.C. est capable d'améliorer cette approche.

Premier principe : L'unité de la science et la pluralité des cultures

Les axes culturels qu'offre le C.E.C. sensibilisent le public (scolaire et non scolaire) à "la pluralité des modes de vie, des sagesses et des sensibilités culturelles".

Quelques exemples peuvent l'illustrer :

- Les échanges internationaux, tels que ceux qui sont organisés au Centre Sportif et à la Maison Pour Tous, sous l'égide de la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports, entre l'Essonne et le Niger, depuis plusieurs années, permettent :

- . Une année, de faire diffuser la culture française au Niger, par un groupe de jeunes (cette année, une pièce de théâtre a été présentée au C.E.C. avant son départ au Niger).
- . L'autre année, d'accueillir un groupe de jeunes nigériens dans le département (l'an passé, un ballet).

Le C.E.C. a toujours activement participé à ces échanges, en allant au Niger, en recevant les Algériens, en participant à la réalisation de documents audiovisuels etc...

- La Maison Pour Tous, en collaboration avec l'Association "Identités Caraïbes" a réalisé une semaine d'animation sur les Antilles : exposition concernant l'habitat, l'artisanat, l'histoire, une soirée antillaise avec R. LOUIS et les 3 A ont programmé l'orchestre MALAVOI.

- Le Centre Culturel (3 A) a présenté, à l'occasion de la semaine de la danse, un spectacle de danse indienne qui fut l'occasion d'une riche collaboration avec la bibliothèque (exposition, livres documents . . .) .

Il est facile de retrouver, à travers les activités des Etablissements du C.E.C., d'autres exemples de cette ouverture culturelle à laquelle sont invitée en permanence les élèves du collège et leurs professeurs ainsi que la population de la région.

Deuxième principe : "La diversification des formes d'excellence"

L'interpénétration encore insuffisante des personnels enseignants et des animateurs du C.E.C. permet cette diversification : en effet tel professeur est aussi l'animateur du club informatique de la Maison Pour Tous, ou l'enseignant de l'Ecole de Musique, ou l'animateur du club d'écologie ...

De sorte que l'élève trouve, dans un contexte autre que celui de la classe, l'occasion de mettre en valeur ses aptitudes et ses enthousiasmes. En outre, depuis cette année 84-85, toutes les classes de 6ème ont été organisées autour d'un thème optionnel, volontairement non assimilable à une discipline scolaire : natation, basket, agrès, musique, danse, informatique, écologie, audio-visuel, théâtre etc..

L'inscription des élèves a été effectuée d'après leur motivation (après enquête en fin de CM 2). Il s'ensuit une diversification des "formes culturelles reconnues".

Le bilan du collège donne de nombreuses précisions sur cette organisation.

Troisième principe : La multiplication des chances

Depuis sa naissance, en 1968, le collège Budé, intégré au C.E.C., a appliqué ce principe en atténuant le système des filières quand elles existaient (notamment grâce à une organisation du travail scolaire en ateliers), en évitant les orientations hâtives, en développant la responsabilisation et l'autonomie.

Certes, le collège a aussi trouvé des limites à son action dans la difficulté d'assurer un suivi de ces méthodes dans les lycées et les L.E.P. qui accueillent les élèves après le collège. Si un pourcentage important d'élèves de 6ème se retrouve en 3ème, on constate un taux de doublement en 2ème élevé (méthodes différentes de travail ? connaissances différentes ? comportement culturel différent ? rapport au savoir différent ?).

La multiplication des chances est assurée aussi par la sensibilisation à des domaines nouveaux (enseignement audio-visuel, théâtre, poésie ...) ; ces pratiques culturelles se prolongent hors du temps scolaire par toutes les activités offertes par le C.E.C. et qui touchent à la fois les enfants et les parents. Le rôle du C.E.C. dans l'élévation culturelle globale de toute la population n'est certes pas négligeable.

Quatrième principe : L'unité dans et par le pluralisme

Ce point relève nettement de l'organisation de l'éducation au niveau national.

Parmi les propositions du rapport, le C.E.C. pratique l'organisation d'équipes d'enseignants et de non enseignants destinées à la production d'outils pédagogiques : en audio-visuel, production de vidéo cassettes ; en poésie, production de recueils ; en informatique, de logiciels ...

Ces équipes se sont constituées pour offrir aux enseignants de l'académie des stages de formation. Une telle activité pourrait être développée si un support institutionnel venait la renforcer : contrat avec d'autres équipes, diffusion etc..

que des savoirs enseignés"

Cette pratique a été expérimentée pendant plusieurs années : une liberté relative avait été prise avec "les programmes" et les horaires : une partie des heures de cours étaient reconverties en horaire d'ateliers qui fonctionnaient sur les principes d'une pédagogie plus active basée sur le travail autonome par petits groupes. Les enseignants avaient collectivement défini le contenu minimum nécessaire à la poursuite du cursus, qu'ils complétaient par les travaux d'atelier.

Cette pratique a été abandonnée en 1983 pour deux raisons essentielles :

- La diminution des postes d'enseignants supplémentaires ne permettait plus d'organiser dans les conditions optima, les divers ateliers.

- Les systèmes d'évaluation mis en place dans le cursus ultérieur au collège n'ayant pas évolué, les élèves se trouvaient confrontés à des difficultés concernant le contenu des savoirs enseignés (voir point 3). Sans doute faut-il ajouter que l'isolement dans lequel travaillaient ces équipes de professeurs par rapport à leurs collègues d'autres Etablissements, ne les pas aidés à poursuivre cette recherche.

Il n'en reste pas moins que l'incitation permanente que représentent les activités du C.E.C. apporte une source perpétuellement renouvelée qui enrichit les contenus de l'enseignement :

- . Rencontres avec les écrivains contemporains (P. CAUVIN)
- . Rencontres avec les créateurs (dessinateurs B D : TEULE, MANGERIN)
- . Commande d'oeuvre à un compositeur et création de la pièce musicale avec participation, dans l'orchestre, d'élèves et de professionnels (l'Ouïe Spartacus de A. SAVOURET)
- . Semaine de la danse contemporaine
- . Présentation de V. Hugo par le T.N.P.
- . Travail des élèves avec le comédien P. TRAPET, etc..

Sixième principe : l'unification des savoirs transmis

Ce point relève d'une politique nationale de l'instruction. Il est certain que l'équipe des éducateurs du C.E.C. (enseignants ou non) serait particulièrement apte à proposer des modifications dans ce domaine, notamment par l'habitude déjà ancienne qu'ils ont d'une approche pluridisciplinaire du savoir.

Septième principe : Une éducation ininterrompue et alternée

• Dans ce domaine, l'expérience la plus révélatrice est celle qui est menée depuis la rentrée 83 et qui consiste à insérer les adultes dans les classes du collège. En 83-84", une douzaine d'adultes de tous âges ont été inscrits en classe de 4ème et ont suivi les cours d'anglais.

Cette expérience, très positive, a été poursuivie en classe de 3ème cette année et élargie aux cours de mathématiques, français, anglais, allemand, espagnol. Elle a permis de déterminer les conditions optima d'une telle pratique et a entraîné des conséquences non négligeables :

- . Quant aux méthodes pédagogiques utilisées
- . Quant au rapport des élèves et des enseignants au savoir
- . Quant au rapport entre enfants et adultes
- . Quant au rapport entre enseignants et enseignants

(Voir rapport du Centre de Formation Continue).

En outre, le C.E.C. est à la fois le lieu de regroupement :

- . De l'enseignement initial (collège)
- . De la formation continue des adultes
- . De stages d'insertion et de qualification (16-18 ans)
- . D'emplois T.U.C. (collectivités locales et associations)
- . De jeunes volontaires (jeunesse et sport)
- . De stagiaires en formation pratique

(Université de Villetaneuse, I.U.T., Porte de versailles, I.N.F.A.C., Fédération des Centres Sociaux et Socio Culturels . . .) .

Cette pépinière de formation, de types multiples, permet des rencontres, des contacts entre les publics su travail et ceux qui sont en formation, d' autant plus que cette différence n'est pas perçue par les usagers du C.E.C.

On peut dire que, dans le C.E.C. chacun est tour à tour l'éducateur et l'éduqué.

Huitième principe : L'usage des techniques modernes de diffusion

Bien évidemment, le C.E.C. s'est toujours orienté vers ces techniques modernes de diffusion. La télévision, la vidéo, l'informatique sont enseignées, exploitées avec l'objectif de rendre les utilisateurs actifs et créatifs.

L'enseignement de la sémiologie de l'image dans toutes les classes du collège se poursuit depuis plus de dix ans.

La formation des enseignants a été mise en place cette année : audio-visuel et informatique (stages MAP).

Des secteurs audio-visuels ont été mis en place dont :

- . L'unité lourds de création et production maîtrisée par le Centre Culturel (productions nationales pour les chaînes de TV) ;
- . Une unité légère vidéo VHS acquise par le Centre Sportif à des fins pédagogiques et de création par les usagers (jeunes surtout) ;
- . Deux magnétoscopes destinés à la diffusion culturelle, sportive, pédagogique (Maison Pour Tous, Centre Sportif) ;
- . Un début de réalisation d'une vidéothèque qui sera gérée par la bibliothèque.

L'informatique a fait son apparition dans les classes à option, dans les cours de formation continue, dans les clubs de la Maison Pour Tous (une convention entre ces trois Etablissements assure l'utilisation commune des locaux, du matériel et des formateurs).

Souvent "freiné par le manque de moyens matériels, ce principe devrait voir un développement beaucoup plus important dans les projets futurs.

Neuvième principe : L'ouverture dans et par l'autonomie

C'est la lecture de ce paragraphe qui a essentiellement déterminé ma démarche de mise en parallèle du C.E.C. et du rapport du Collège de France.

En effet, ce principe n° 9 définit très exactement ce qu'est un Etablissement intégré et rejoint avec fidélité les objectifs qui ont été assignés, il y a quinze ans, à ces Etablissements et dont Yerres a été le premier exemple.

L'association de l'école et "de toutes les institutions de transmission culturelle", la coordination des actions éducatives sociales et culturelles de façon à "devenir le foyer de la vie associative et le lieu d'exercice pratique d'une véritable instruction civique" : comment mieux définir l'orientation de toutes les actions menées au C.E.C. ?

A tous ceux qui auront eu le courage -et qui sait ? l'intérêt- de lire la présentation de ce rapport, je veux expliquer et excuser sa longueur inhabituelle. Cette année, la convention de financement du C.E.C. signée entre les Ministères de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, le Conseil Général de l'Essonne et les villes de Yerres, Crosne et Montgeron prendra fin le 31 décembre 1985.

Les négociations en cours doivent aboutir à la signature d'une nouvelle convention, applicable dans le cadre naissant de la décentralisation et dans celui de la rigueur budgétaire. C'est une période de transition difficile pour le CEC, entraînant pour tous, insécurité, anxiété, perte de confiance.

J'ai voulu affirmer ici à tous les partenaires du C.E.C., à tous les usagers, à tous les professionnels que le dynamisme de cet Etablissement est puissant, qu'il est orienté, dans la mouvance des idées de notre temps : il ne doit pas être porté atteinte à la richesse de cet équipement au moment même où toutes les imaginations, toutes les intelligences, toutes les énergies les plus brillantes de notre pays proposent des solutions si proches de ce que nous tentons de réaliser depuis dix-sept ans.

LE C.E.C. NE POURRAIT-IL PAS DEVENIR UN POINT D'APPLICATION EXPERIMENTAL DES PROPOSITIONS CONTENUES DANS LE RAPPORT DU COLLEGE DE FRANCE ?

Mme MACHU-VANNIER,
Proviseur chargée de la
Direction Générale
du C.E.C. d'Yerres

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITE (ANNEE 1985)
DE JOSEPH MECKLER
Directeur du C.E.C Les Heures Claires d'ISTRES

LE C.E.C. ET L'ENVIRONNEMENT LOCAL

Dans cette perspective, il paraît utile de rappeler que le C.E.C., au-delà de la vision monolithique qu'il risque de donner à l'extérieur, n'entend pas avoir le monopole des activités menées sur le site de la ville nouvelle. Il développe avec les centres sociaux de quartier, le Bureau d'Aide Sociale, l'Office Municipal de Vacances, l'Office Municipal des Sports... des actions coordonnées qui enrichissent largement la vie associative locale. C'est ainsi que "La Fête de l'Eau" réunit, dans une période (fin juillet) où l'activité est traditionnellement ralentie, plusieurs équipements de la ville et le comité des fêtes.

Jeux sur l'eau, occupation des rives des étangs, cinéma en plein air, concours d'objets flottants vont se succéder sans que l'on ne sache plus très bien qui est à l'origine du projet, le succès populaire des animations important davantage à l'équipe d'organisation que la signature de l'action.

De même, l'organisation de camps d'adolescents durant les vacances d'été a donné lieu à une vaste concertation sur l'ensemble du territoire communal permettant ainsi de répondre de façon différenciée aux multiples besoins de cette classe d'âge. La mise en commun des informations, la globalisation des demandes de subventions ainsi que la recherche systématique de la complémentarité entre les partenaires intéressés à cette opération ont permis de mettre en place des "séjours" à la carte particulièrement performants quant au rapport qualité/coût.

Il faut pourtant bien convenir que la poursuite des actions expérimentales ne s'est pas faite sans quelques difficultés. La volonté délibérée d'augmenter sensiblement la part des recettes propres dans le financement des opérations nous a conduits à prendre un certain nombre de risques sans lesquels elles n'auraient pu être envisagées.

De même, la reconduction en 85 du budget de 84 nous a imposé de nouveaux arbitrages en matière de choix budgétaire et à abandonner certaines prestations pour en promouvoir d'autres. C'est le cas, notamment, du projet Théâtre qui n'aurait pu voir le jour si dans le même temps nous n'avions cessé progressivement la publication du mensuel "MULTIPLE", outil d'information et de réflexion du C.E.C. mais qui semblait, malgré de nombreuses modifications, ne correspondre que partiellement aux attentes du public...

- LA POLITIQUE D'ANIMATION CONCERTÉE

Certaines actions communes ont disparu (ainsi l'opération "Jouons le jeu" rendue un peu caduque avec l'ouverture de la Ludothèque) pendant que d'autres sont nées : l'animation du Parc des SALLES, les stages sportifs d'été, l'animation théâtrale avec le groupe JUBILO, etc...

Il est difficile de dire si cette évolution est positive ou négative, si elle marque un progrès, ou, au contraire, une régression.

Il me semble positif de constater qu'un nombre important d'établissements sont toujours spontanément ouverts à la conduite d'actions avec les autres partenaires du C.E.C. Il en est ainsi du Centre Aéré-Ludothèque, du Centre Social, de la M.F.V., du C.I.A.S., de la M.P.T., de la Bibliothèque ; et, dans une moindre mesure, du C.I.D.E.P. et du Collège*

Par contre, il est peu satisfaisant de noter que le Conservatoire de Musique se contente d'utiliser les locaux du Collège sans jamais participer à la moindre action commune et que l'Association Culturelle, peut-être en raison de sa situation excentrée, s'est, progressivement coupée du C.E.C.

Il faut bien dire que les structures de concertation prévues par les textes ne permettent pas de "rappeler à la raison" les établissements qui s'affranchissent ainsi de la charte morale qui définit les objectifs globaux du C.E.C. Faut-il en prendre acte et se satisfaire d'une "réussite" à 70 ou 80 % ? Mais, dans ce cas, l'exemple de l'autonomie ne risque-t-il pas d'être suivi par d'autres ? Inversement, que signifierait une intégration imposée qui ne saurait être qu'artificielle ?

Une opération intégrée est, à cet égard, tout-à-fait significative : c'est la mise en oeuvre de l'action théâtrale avec le groupe JUBILO,

- LES MODIFICATIONS DE LA STRUCTURE INSTITUTIONNELLE

1) Modification de la convention qui régit le C.E.C.

Il s'agissait d'actualiser un document élaboré en 1974 en y apportant quelques retouches à partir de l'expérience acquise et en fonction des lois portant sur la décentralisation. La nouvelle convention rendue exécutoire

le 17 avril 1984 associait à Monsieur le Préfet, Commissaire de la République de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur et des Bouches-du-Rhône, représentant l'Etat, et Monsieur le Président du Syndicat Communautaire d'Aménagement de l'Agglomération Nouvelle du Nord Ouest de l'Etang de Berre, le Président du Conseil Général représentant le Département des Bouches-du-Rhône. Par ailleurs, la composition de la Commission Administrative s'augmente d'un représentant de la Ville d'ISTRES, élu délégué pour les affaires du C.E.C. et de trois représentants des usagers. Enfin, création d'une Commission restreinte permanente regroupant le Sous-Préfet, Commissaire Adjoint de la République de l'Arrondissement d'ISTRBS, le Président du S.C.A. et le Directeur du C.E.C, dont la mission est de préparer les travaux de la Commission Administrative, de veiller à l'exécution des décisions prises par celle-ci, et d'étudier tous les problèmes nés du fonctionnement du C.E.C. et qui nécessitent une concertation entre l'administration et la collectivité locale.

Il faut bien avouer que sur l'ensemble des modifications apportées à la rédaction de l'actuelle convention de gestion, certaines d'entre elles n'ont pu, à ce jour, être suivies d'application. Ainsi en est-il de la participation des usagers à la Commission Administrative, il en est de même de la Commission restreinte dont les textes prévoyaient qu'elle devait se tenir au moins une fois par trimestre.

mes de concertation avait pour prin-

La recherche de nouvelles formes de concertation ~~présent pour l'Etat, de~~
principal objectif d'associer plus étroitement ~~un fonctionnement d'un équipement dont~~
la collectivité locale ~~et des usagers au fonctionnement d'un équipement dont~~
les missions de service public ~~se sont considérablement élargies au cours~~
des dix dernières années et qui exige de ce fait, une attention plus soutenue
de la part des différents partenaires intéressés à sa réussite. Il serait souhaitable dans cette perspective qu'elles deviennent véritablement opérationnelles.

1) Réaménagement de la tutelle

La convention de gestion du C.E.C. du 17 avril 1974 entre le Préfet de Région et le Président du S.C.A, précisait, que la vocation du C.E.C, était d'assurer sur l'ensemble du territoire de la Ville Nouvelle de Fos, des services dans les domaines de la formation initiale et continue, de la santé, des sports, des loisirs et de la culture.

A ce titre, le budget des établissements intégrés du C.E.C. constituait un budget annexé au budget général du S.C.A.

La volonté des communes de mettre en place, au plan local, les moyens nécessaires à une politique socio-culturelle et sportive, de même que le retour en 1979 de certaines compétences déléguées par le S.C.A. aux trois villes de FOS, ISTRES et MIRAMAS, notamment dans la gestion des équipements communautaires, a modifié radicalement le fonctionnement du C.E.C. tel qu'il avait été initialement prévu.

C'est ainsi qu'une partie de ses équipements conservait une mission sur l'ensemble du territoire de la ville nouvelle, alors qu'une autre partie recentrait l'ensemble de leurs actions sur le seul territoire de la commune d'ISTRES.

Cette nouvelle répartition entraînera une nouvelle modification de la convention de 1974.

Concernant la gestion financière et comptable du C.E.C., cette
innovation donne lieu à la création de deux budgets distincts, l'un communal,
l'autre communautaire. ~~Aucun transfert ne pourra s'effectuer entre les deux~~
enveloppes budgétaires, mais la collectivité locale d'ISTRES s'engage, dans la mesure du possible, à suivre au plan communal les augmentations du budget communautaire. .../...

Pour le C.E.C. les conséquences de cette évolution sont les suivantes. Il s'agit, d'une part, d'un meilleur ajustement des règles de fonctionnement au regard de la réalité telle que nous la vivons depuis 1979, avec comme contrepartie, une plus grande présence de la municipalité d'ISTRES dans le fonctionnement du C.E.C. D'autre part, le dédoublement du budget du C.E.C. aurait pu entraîner de nombreuses difficultés techniques concernant la gestion financière et comptable des établissements.

La décision prise conjointement par la Ville et le S.A.N. de conserver une gestion unique, assurée par le Syndicat Communautaire, a heureusement levé ces hypothèques.

Il reste que le remplacement d'un budget unique par deux enveloppes budgétaires ne permettra plus de privilégier avec la même amplitude le développement d'un équipement en lui octroyant un financement supplémentaire prélevé sur l'ensemble des autres équipements.

enveloppes budgétaires, mais la collectivité locale d'ISTRKS s'engage, dans la mesure du possible, à suivre au plan communal les augmentations du budget communautaire. .../...

Pour le C.E.C., les conséquences de cette évolution sont les suivantes. Il s'agit, d'une part, d'un meilleur ajustement des règles de

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITE
DE LA DIRECTRICE DE LA MAISON POUR TOUS DU C.E.C D'YERRES
(année 1985-1986)

NDLR : Nous avons extrait du rapport d'activité de la Directrice ce qui concernait plus particulièrement la liaison entre secteur socio-culturel et secteur socio-éducatif.

Cette volonté politique se traduit d'une part par des actions dans les cadres préscolaire et scolaire, dont la continuité est assurée dans les temps péri et post scolaire, au sein d'un espace éducatif à caractère associatif.

D'autre part, elle prend en compte les jeunes déscolarisés pour les conduire à une découverte de leurs aptitudes et goûts et les inciter à s'inscrire dans un processus pédagogique de formation professionnelle.

A - ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE

1) CRECHE DES BLEUETS DE YERRES :

Par convention avec la ville, un animateur de la Maison Pour Tous assure dans la crèche une expérience musicale, en direction d'enfants âgés de deux ans et demi environ. S'appuyant sur la spontanéité des enfants, il les guide dans une démarche musicale collective basée sur la manipulation d'instruments, la pratique de jeux d'écoute et de rythmes.

Une action conjointe de l'animateur et des assistantes maternelles auprès des parents concernés par cette animation conduite à la crèche a abouti à l'ouverture d'un atelier dans le Maison Pour Tous, accueillant ainsi les enfants désormais scolarisés..

B - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

1) INSTITUT MEDICO PEDAGOGIQUE DE BRUNOY " LA CERISAIE "

Après élaboration du projet pédagogique avec l'équipe d'enseignants et d'éducateurs de l'institution, une convention est établie visant à l'accueil hebdomadaire de groupes d'enfants handicapés pour favoriser la découverte de structures éducatives nouvelles et leur intégration sociale.

2) ECOLE MATERNELLES ET PRIMAIRES

Ponctuellement, en présence d'instituteurs, un animateur de la Maison Pour Tous intervient au sein de classes, dans le cadre de l'animation musicale, en complément des enseignements dispensés par les personnels de l'Education Nationale et de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse du C.E.C. des activités se prolongent par l'accueil des enfants au sein de l'établissement dans des ateliers réguliers, les préparant ainsi à suivre l'enseignement plus spécialisé de l'E.N.M.D..

3) COLLEGE GUILLAUME BUDE

La politique d'intégration menée en direction du collège BUDE se manifeste dans deux directions : appui de l'enseignement optionnel scientifique et artistique, lieu d'accueil et de communication.

En informatique, le processus pédagogique s'inscrit à trois niveaux. En premier lieu, il s'agit d'initier les enfants volontaires des classes de 6ème et 5ème à la manipulation des microordinateurs et à la compréhension des langages basic et logo. Les élèves sont accueillis pendant le temps de la 1/2 pension, dans des clubs animés par des professeurs.

Quant aux élèves de 5ème déjà initiés, ils peuvent approfondir leur champ de connaissances en suivant l'enseignement optionnel dispensé conjointement par les professeurs et les animateurs socio-culturels. Enfin hors du temps scolaire, les enfants peuvent participer à des ateliers tous publics, dont l'encadrement est aussi mixte.

Ces actions supposent que les professeurs concernés soient déchargés pendant leurs horaires :

- accueil 6ème 5ème.....3 h
- perfectionnement.....9 h
- informatique pour tous 3 h
- soit un total de 15 heures pour ce projet scientifique

Un autre projet à caractère littéraire utilise l'informatique en tant qu'outil pédagogique. L'enseignement optionnel consiste ici à motiver les enfants à l'utilisation du matériel informatique pour aboutir à des créations littéraires par le biais de jeux.

- activités de création2 h de décharge

L'enseignement optionnel à caractère scientifique est aussi axé sur des activités de découverte de la ferme, action menée en collaboration avec un animateur socioculturel de la Maison Pour Tous se proposant d'intervenir ponctuellement et à la demande de l'enseignant. Le groupe d'enfants, accueilli dans une ferme tous les 15 jours, participe au travail des exploitants, eux-mêmes chercheurs au CNRS.

- activités à la ferme2 h de décharge

Quant au secteur artistique, la Maison Four Tous soutient fermement un projet de théâtre, articulé autour de trois axes : initiation d'élèves de 4ème à une pratique théâtrale, intervention dans des classes de français pour une animation d'un cycle de séances de sensibilisation à l'expression dramatique.

- activités théâtre4 h de décharge

D'autre part, la Maison Pour Tous a donné naissance à un projet orienté sur les techniques de la communication, basé sur la connaissance du traitement automatisé de l'information, au niveau de l'image, du son et du langage. Elle sollicite la participation des professeurs pour impliquer les élèves dans ce projet et aboutir à la création d'un produit vidéo.

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITE (ANNEE 1984) DE LA CONSERVATRICE
DE LA BIBLIOTHEQUE DU C.E.C D'ISTRES.

ANIMATION

Atelier lecture de la section jeunesse :

- un vendredi sur deux avec les élèves du collège
- réception de classes tous les mardis (59 classes reçues)

- JANVIER 1984 : lors d'une exposition sur le cheval, création d'une bibliographie sur ce thème.

- FEVRIER : expo photos insolites par Claude VENEZIA

- MARS : "Masques et Grosses têtes réalisés par le Théâtre de la Fiera
Expo de photos : Carnaval de Venise de Patrick BOX
Concert Bertrand Renaudin : 150 personnes, organisé par la bibliothèque, aidée de la M.P.T

- AVRIL : Présentation et prêt d'oeuvres de l'artothèque de Miramas

- MAI :

"A cloche-coeur" expo poésie animée par Pierre MANGIAVILLAN
(animation sur 15 JOURS avec les classes, expo des travaux
d'élèves et après-midi poétique)

- JUIN : Musique, humour, dessin : Fête de la musique : première
année de la fête à Istres, collaboration de la bibliothèque, Centre
Aéré, Education Nationale et Centre Sociale.
Animation du centre ville, grâce aux associations musicales
de la ville (chorale, groupe d'âge, groupe provençal, groupes
collectifs).

Concert rock supprimé pour cause de météo contraire mais
public venu pour ce spectacle en grand nombre.

Quinzaine d'exposition B.D. de Vitrolles.

du 1 au 9 juin : une semaine à Istremont avec deux maternelles
plus ludothèque - Thème : le livre pour enfant

- OCTOBRE :

Jean Genet, soirée poétique avec Jubilo

Présentation d'une expo montée par Miramas, d'un film vidéo.

- NOVEMBRE :

Projection d'un film "Mademoiselle" à la M.P.T.

Semaine du livre pour enfant

Le 8 : projection du film "on n'est jamais trop petit pour lire"
aux instituteurs et gardiennes agréés, débats

Projection vidéo avec parents et instituteurs

Intervention sur le marché: diffusion d'informations sur
la semaine nationale des livres pour enfants.

Projection du film : Tom Sawyer le 14 novembre.

Week-end du 24 et 25 novembre à la salle polyvalente du C.E.C.

1.500 personnes touchées dont de nombreux enseignants d'Istres..

- DECEMBRE :

Animation à l'école Jules Ferry sur le thème "PINOCCHIO"
au collège sur le thème: "Science-Fiction."

N.D.L.R. : Toutes les manifestations soulignées n'ont pu être
organisées que dans le cadre de l'intégration.

UN NOUVEL ETABLISSEMENT AU C.E.C. D'ISTRES
LA LUDOTHEQUE

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA DIRECTRICE
1ère année ! 1984

N.D.L.R : Nous avons jugé intéressant de présenter le rapport d'activité de la ludothèque : La création de ce nouvel établissement témoigne en effet de la dynamique de l'ensemble du complexe et de possibilités offertes par l'intégration. La ludothèque représente par ailleurs une coordination intéressante entre domaines du Loisir, de l'Educatif et du Social, et constitue, à sa manière, une forme d'action culturelle.

ACCUEIL DANS LES QUARTIERS

La ludothèque du C.E.C. a pu ouvrir ses portes au début des vacances de Pâques 84 et cette grande pièce* de 180 m² est un pôle d'accueil important qui est ouvert le soir après l'école, le mercredi toute la journée, le samedi après-midi et deux jours par semaine entre midi et 14 h pour les élèves du collège des Heures Claires.

Ou arrive ainsi aux quatre points d'accueil prévus au projet initial.

PRET AUX COLLECTIVITES

De nombreuses collectivités, essentiellement des écoles sont devenues des emprunteurs permanents de la ludothèque.

Le nombre de jouets par prêt (120) semble être élevé
Peu de collectivités ont besoin d' autant de jouets simultanément.

La durée des prêts est fixée sur une base convenable.

Les conditions de prêts se déroulent dans de bonnes conditions :

- * gratuité
- * facturation (sauf aux écoles) de jouets détériorés, perdus ou volés
- * les périodes hebdomadaires réservées à ces prêts
- * le contrôle retour de jouets

PRET AUX INDIVIDUS

Il a pu démarrer en septembre 84 et semble répondre à une demande importante.

On pouvait enregistrer au 15 décembre 84

- 90 familles adhérents, représentant 160 adultes et 205 enfants

Il n'effectue au départ de notre pièce "stock" afin de n'évincer aucune possibilité de choix.

L'adhésion familiale sur la base de 80, 150 et 200 F pour l'année, donne droit à 2 jouets pris simultanément par famille pour une période de 21 à 15 jours. La périodicité, les horaires et les conditions satisferont le public.

N.D.L.R. Local prévu à l'origine pour le C.D.I. du Collège et rendu ensuite disponible par l'intégration du C.D.I. dans la bibliothèque.

- 25 -

* N.D.L.R. Local prévu à l'origine pour le C.D.I. du Collège et rendu ensuite disponible par l'intégration du C.D.I. dans la bibliothèque.

La M.F.V avec l'Association du Temps Libre ont organisé le goûter gratuit pour les enfants.

Il est à souligner également que l'Association du Temps Libre a réalisé de nombreux habits de poupée durant l'année 84, un stand de présentation étant organisé par ses soins durant cette manifestation.

Cette exposition comportait cette année :

- * 1 stand de jouets bois
- * 1 stand "tout circuit", train moto voiture avec un décor
- * 1 stand de légo duplo
- * 1 stand de jeux de société
- * 1 stand de jeux électroniques (les nouveautés)
- * 1 stand informatique où nous avons pu présenter aux enseignants et aux parents, l'ensemble du matériel prévu dans les écoles à partir de Janvier 85
- * 1 stand de jeux évènementiels
- * 1 stand de nouveautés "Eveil"
- * 1 stand de jeux éphémères
- * 1 stand comparatif entre éducatif Nathan et Ravensburger

Il ne manquait, à la réussite de cette journée que le soleil

CENTRE DE FORMATION

Nous n'avons pas envisagé dans le projet d'ouvrir aussi tôt des stages de formation pour d'une part des gens qui ont un projet de création d'autre part des gens en situation qui ont le désir d'élargir leur secteur ludothèque.

De septembre à décembre 84,, nous avons été contactés par environ une vingtaine de personnes en quête d'informations, ce qui nous a conduit à accélérer le démarrage des stages.

L'équipe a travaillé sur 4 stages programmés pour 85 :

- 1er Cycle : - Comment créer une Ludothèque ?
- Historique
 - Structure
 - Projet pédagogique
 - Implantation
 - Budget

- 2ème Cycle : - Relations jouets/enfants/adultes
- Les familles de jouets
 - Analyse d'un bon jouet
 - Critère de Jouets
 - Choix de Jouets
 - Le marché du Jouet en France et à l'Etranger
 - Relations avec les fabricants

- 3ème Cycle : Animation
- Accueil dans les quartiers en relation avec les autres structures
 - Insertion d'enfants handicapés
 - Coéducation des enfants et des adultes (écoles, haltes, crèches, zep, ect...)

4ème Cycle : Traitement

- Classification
- Inventaire!
- Traitement de Jouets
- Manipulation des fichiers correspondant à tous notre fonctionnement

Durée de chaque cycle 40h réparties en 3 fois, 2 jours pendant 1 mois.

TRAVAIL DANS LES ECOLES

Durant les 2 premiers trimestres 84, une partie de l'équipe a pu se former en matière d'informatique.

- * stage
- * cours à l'école Normale d'Aix

DES actions ont été menées dans des classes primaires et **maternelles** en collaboration avec les enseignants afin d'aborder l'informatique suivant un processus déjà expérimenté notamment à BAR-le-DUC.

Des demandes encore plus nombreuses sont arrivées à la ludothèque à la rentrée scolaire 84-85, dès que le projet municipal de création d'ateliers informatique dans chaque groupe scolaire a été connu de l'ensemble des enseignants.

NOUS avons également étendu nos actions à thème, menées dans certaines classes à la demande des enseignants telle que :

- * le code de la route
- * le jeu de société chez les petits
- * **les jeux de rôle**

La circulation des malles pédagogiques maternelles et primaires s'est **est** accrue à la demande des enseignants qui semblent s'intéresser de plus en plus aux services de la ludothèque.

TESTS DE JOUETS

C'est en 84 que nous avons commencé un travail de test de jouets afin d'organiser auprès des fabricants avec lesquels nous travaillons des grilles d'observations..

Ces grilles ont été élaborées et ces tests qualitatifs et quantitatifs se déroulent en plusieurs lieux :

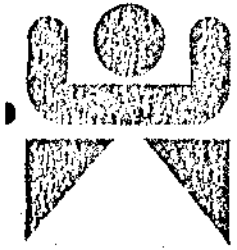
- * Ecoles où l'on retrouve une homogénéité d'âge, souvent de milieu social, dans un cadre très structuré
- * Dans les ludothèques de quartiers où des enfants d'âge assez différent utilisent parfois un jouet en même temps
- * Dans les haltes
- * Dans des établissements d'enfants handicapés...

• Nous comptons poursuivre et approfondir ce travail de recherches et de contact avec les fabricants..

Le 1er décembre 84, nous avons réalisé la 2ème exposition * "jouets conseils" qui s'est déroulée au C.E.C. avec la collaboration :

- * de la M.P.T. qui a programmé un spectacle de marionnettes
- * du Centre Social du C.E.C., le troc de jouets
- * du Centre Social des Magnans, 1 concours de Bicross dans la pinède du C.E.C
- * le Centre Aéré, le prêt des jouets à la ludothèque du C.E.C. un circuit de moto électrique dans l'allée centrale.

N.D.L.R. : Exemple caractéristique d'animation intersectorielle concertée.



**Centre
Istréen
d'Animation
Sportive**

BILAN ACTIVITES 1983-1984

Le C.I.A.S est l'un des établissements du C.E.C. dont la présence ne peut passer inaperçue. Fonctionnant 12 mois sur 12, accueillant plus de 10.000 personnes physiques tout au long de l'année, au rythme de 5 000 passages/semaine, la gestion de ses équipements est relativement lourde, représentant plus de 90 % de son budget de fonctionnement.

Mais ceci ne signifie nullement que la partie animation soit délaissée, celle-ci étant naturellement facilitée par l'importance des installations situées sur le C.E.C. et se développant dans un cadre beaucoup plus large comme on va pouvoir le constater.

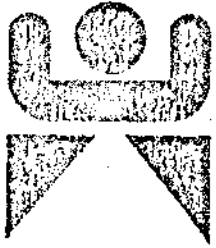
LES ECOLES DE SPORTS

L'image du centre d'Animation Sportive est longtemps restée marquée par une assimilation aux écoles de sports. Bien sûr, faire découvrir la bagatelle de 22 Sports à 875 enfants (notons au passage une augmentation de 2, 5 % par rapport à l'année précédente) montre l'efficacité de cet établissement dans un domaine d'activité traditionnel, et qui fut le premier à être développé..

Et pourtant....Pourtant le C.I.A.S. a voulu se donner d'autres objectifs, qui marquent certainement beaucoup plus aujourd'hui la vie de cet établissement que les écoles de sports.

LE C.I.A.S. ET LA CITEE : ... :

L'osmose est bien réussie avec les associations sportives de la ville dans ce domaine, la liaison écoles de sport-club, c'est-à-dire initiation-perfectionnement compétition, s'effectuant sans heurts, de façon complémentaire.



Centre Istréen d'Animation Sportive

Mais le C.I.A.S. ne se contente pas de ce rôle moteur au sein de la cité. Il participe en effet, activement à la promotion sportive de la cité, et son investissement dans l'organisation des CHAMPIONNATS DE FRANCE de Gymnastique, qui eurent lieu en Décembre 1983 à la salle des fêtes-patinoire, fut exemplaire.

Dans ce cadre, le travail en commun entrepris entre le club local, les services sportifs, le C.I.A.S. et le comité de Provence de Gymnastique prouve que la mise en commun des moyens permet, même sur des villes moyennes l'organisation de manifestations habituellement réservées aux "capitales régionales" (les championnats précédents s'étaient déroulés à NANTES et STRASBOURG)

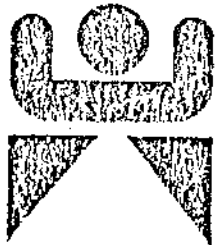
LE C.I.A.S. ET LA PROMOTION DES ACTIONS DE L'ETAT

De par sa double origine. Jeunesse et Sports Collectivité locale, le C.I.A.S. a un rôle déterminant d'incitation, d'information, de liaison des partenaires éducatifs locaux dans la mise en place des Actions de l'Etat.

On peut citer comme exemple l'animation "VACANCES ET LOISIRS POUR TOUS ETE 84" où le C.I.A.S. a joué un rôle important de coordination, et s'est même investi permettant ainsi à plus de 300 jeunes de pratiquer en Juillet et Août des activités sportives telles que l'Athlétisme, l'Aviron, le Volley ball, le Hockey sur gazon, la Voile, la Planche à Voile, le Tennis etc..

LE SPORT, C'EST AUSSI LE LOISIR

Il n'y aurait pas de parfaite complémentarité avec le monde sportif local si le C.I.A.S. ne prenait pas en compte l'évolution sociologique que connaît notre société dans l'appréhension du sport, évolution donnant une place de plus en plus importante au loisir.



Centre Istréen d'Animation Sportive

De ce fait, les associations locales privilégiant traditionnellement le "sport-compétition", le C.I.A.S continue de développer, d'une part, une pratique libre du tennis, de la musculation et de la natation, d'autre part, des stages de formation à la pratique sportive de loisirs dans 6 disciplines différentes.

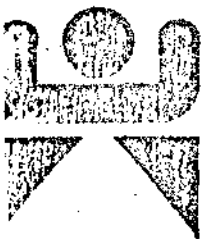
Ce partage entre sport compétition et sport loisir n'est d'ailleurs pas le fait du hasard et correspond à une volonté commune d'équilibrer les différents types de pratique sportive sur ISTRES, en rendant complémentaires les structures d'accueil.

DES VACANCES SPORTIVES.

Enfin, il faut souligner l'intégration du C.I.A.S au sein du C.E.C, et le travail fait avec la Maison Familiale de Vacances. A une époque où le Ministère de la Jeunesse et des Sports souhaite le développement de vacances sportives, la mise en place des stages d'été, stages sportifs avec un encadrement de haut niveau, est certainement exemplaire. Ne dit-on pas d'Istres, dans les milieux sportifs autorisés, qu'il s'agit d'un petit "VICHY" ? La volonté d'apporter aux stagiaires un enseignement de qualité par des personnalités du monde sportif, tout en leur permettant de profiter au maximum des possibilités du C.E.C (tennis, planche à voile, audio-visuel, etc..) pendant leurs périodes de loisirs, était en effet un gage de réussite.

GUY DI GIANTOMASO, 195 sélections en équipe de France, en volley-ball, Claude PETTINELLA, champion d'Europe de karaté, Bernard TCHOULLOUYAN, médaillé olympique et champion du monde de judo, Daniel CONSTANTINI, cinq fois champion de France de hand-ball dont deux fois en tant qu'entraîneur, voilà qui est significatif. Tout comme, l'origine des stagiaires qui viennent de la France entière, voire même de l'étranger, pour participer à des stages d'été.

A travers ces différents objectifs, on constate que le C.I.A.S est présent à tous les niveaux de la pratique sportive, tout en favorisant la vie associative dont il est un soutien et un complément. De plus, le nombre élevé de personnes ayant pu profiter de cette structure et leur origine, non seulement locale, mais aussi régionale, nationale, selon le type d'activité pratiqué, montre tout l'intérêt de ce genre d'établissement, lié à la dynamique des équipements intégrés.



**Centre
Istéen
d'Animation
Sportive**

QUELQUES CHIFFRES SIGNIFICATIFS :

Plus de 10.000 personnes ont pratiqué une activité sportive dans le cadre du C.I.A.S. dont 3543 une activité spécifique, soit une augmentation de 15 % sur l'année 1982/1983 (détail ci-dessous)..

<u>ACTUALITES SPECIFIQUES</u>	<u>NOMBRE DE PERSONNES</u>		<u>%</u>
	<u>1982/1983</u>	<u>1983/1984</u>	
<u>Ecoles de Sports :</u>	853	875	+ 2,5 %
"découverte" : 6 à 16 ans : NATATION, GYMNASTIQUE SPORTIVE, JUDO, TENNIS, BADMINTON, ESCRIME, SPORTS COLLECTIFS, ATHLETISME, VOILE, KARATE, AVIRON, EQUITATION, CYCLISME, CANOE-KAYACK, ESCALADE, PLANCHE A VOILE, COURSE D'ORIENTATION, PLONGEE, PATINAGE.			
<u>STAGES DE FORMATION à la pratique sportive de loisir :</u> Pas de limite d'âge. TENNIS, NATATION, VOILE, MUSCULATION, TOUS EN FORME, PLANCHE A VOILE.	1 048	1 292	+ 23,2 %
<u>STAGES SPORTIFS de haut niveau :</u>	294	372	+ 26,5 %
VOLLEY-BALL, HAND-BALL, JUDO, KARATE, BILLARD, GYMNASTIQUE.			
<u>PRAIQTUE LIBRE :</u>	835	1 004	+ 13,5 %
TENNIS, MUSCULATION, NATATION.			
TOTAL	1 080	3 543	+ 15 %

III

ARTICULATION

ENTRE

POLITIQUE CULTURELLE ET POLITIQUE EDUCATIVE

AUC.E.CD'YERRES

L'ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE

ET LE SECTEUR SCOLAIRE

L'action de l'E.N.M.D. vis-à-vis du milieu scolaire comporte plusieurs volets :

- 1) Animations pour les écoles maternelles et élémentaires
- 2) Stages de formation pour enseignants, animateurs (y compris Centres de Loisirs Maternels)
- 3) Relations et actions avec les professeurs des collèges et lycées
- 4) Les "horaires aménagés" musique-danse (collège Bellevue)

I - LES ANIMATIONS EN DIRECTION DE L'ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

a) Des professeurs de l'E.N.M.P. vont dans les écoles.

Les animations musicales ont pour objectif d'enrichir le projet éducatif de l'école par l'introduction de matières artistiques souvent peu représentées dans le programme des études. Depuis treize ans, un travail de recherche pédagogique important a permis de mettre au point des techniques qui :

- assurent un accès direct à la pratique musicale pour les enfants et les enseignants qui n'ont pas de formation préalable ;
- suscitent le besoin d'une formation plus approfondie et plus suivie de la part des maîtres et maîtresses ;
- permettent aux enseignants de prendre le relais, au moins partiellement, de l'action des intervenants extérieurs.

Ces animations sont, en partie, prises en charges financièrement par les villes où elles se déroulent (Yerres et Crosne). Pour mieux répondre à la demande :

- trois heures hebdomadaires sont financées par l'E.N.M.D. :
- un demi-poste de responsable de secteur est consacré à l'organisation et à la coordination de ces animations ;
- du matériel (instruments, livres, disques...) est gratuitement mis à la disposition des écoles (voir annexe financière).

Des réalisations musicales, point d'aboutissement de ces animations, sont régulièrement présentées :

- . Fête de la Musique à l'école : rassemblement dans le gymnase d'un grand nombre de classes autour d'un projet fédérateur.
- . Présentations de spectacles d'une classe aux autres classes et aux parents (liaison école maternelle-primaire, correspondances, etc..)
- . Réalisation de films et d'enregistrements pouvant ensuite servir de matériel pédagogique.

II - LES STAGES ET LES COURS DE FORMATION POUR ENSEIGNANTS

Pour permettre aux enseignants d'assurer eux-mêmes le travail musical dans le cadre de leur projet pédagogique, des stages, des cours et des rencontres sont organisés régulièrement.

.../...

Un stage se déroule pendant le temps scolaire, en relation avec l'Inspection Académique (deux semaines), les autres interventions se font en semaine après l'école, en week-end ou lors des vacances.

Pour compléter l'action faite en direction des institutrices d'école? maternelles, un stade est organisé pour les animateurs et animatrices des Centres de Loisirs Maternels de la ville d'Yerres.

Une partie de ces enfants se retrouvent aussi dans les cours de musique de l'E.N.M.D. Il peut y avoir ainsi une certaine cohérence entre les différentes directions de travail, du point de vue de l'enfant.

III - RELATIONS ET REALISATIONS AVEC LES PROFESSEURS DES COLLEGES ET DES LYCEES

Des relations régulières sont entretenues avec l'ensemble des professeurs de musique de la région :

- à propos de la diffusion musicale du C.E.C.
- à propos des élèves instrumentistes présents dans leurs classes, permettant l'organisation de concerts d'élèves dans l'établissement scolaire.

Avec le collège Guillaume Budé, les relations sont plus étroites. Les professeurs de musique interviennent aussi au sein de l'E.N.M.D. et font partie de l'équipe pédagogique : ils collaborent à la mise en place d'un esprit commun entre les deux établissements pour assurer une priorité à la pratique musicale et chorégraphique collective, vocale et instrumentale.

Un professeur qui est aussi constructeur d'instruments peut être mis à leur disposition (comme cela a été le cas en 84/85) pour aider à la réalisation de structures sonores qui entrent dans un projet de création musicale et chorégraphique (lycée de Montgeron, collège G. Budé).

Les réalisations finales se font avec le soutien de l'équipe technique du C.E.C. (régie et lumière).

IV - LES CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE ET DANSE EXISTENT AU COLLEGE BELLEVUE

Une très bonne concertation avec les professeurs de musique permet de réaliser un programme cohérent pour les élèves; Ceux-ci peuvent ainsi approfondir leurs études musicales sans que leurs études générales aient à en souffrir. Le programme prévoit deux heures d'éducation musicale et une heure de chorale au collège et cinq heures d'études musicales ou chorégraphiques à l'E.N.M.D.

Le poids financier de cette action est actuellement supporté par le budget de l'E.N.M.D.

SPORTS, LOISIRS ET EDUCATION

AU C.E.C. D' YERRES

UNE ACTION GLOBALE ET CONCERTÉE GRÂCE À L'INTÉGRATION

ROBERT RYSMAN

I - HISTORIQUE

Sur la base d'une réflexion "La vie sportive d'un enfant est disharmonique, contrariée d'interférences pédagogiques ou sociales en opposition alors qu'elles devraient être éducatives si elles étaient complémentaires", et très soucieux d'innovation pédagogique, nous avons pensé qu'il serait intéressant que notre établissement intégré organise une large concertation entre partenaires concernés afin d'élaborer le contenu d'une expérience dans le domaine délicat et très controversé des liens entre le sport scolaire et le sport associatif, en respectant les spécificités des uns et des autres. C'est ainsi que sont nées les classes promotionnelles sportives, conçues comme projet éducatif impliquant à la fois une école ouverte et un, centre sportif voulant développer l'idée d'une vie sportive humaniste.

II - STRUCTURE DE FONCTIONNEMENT

1) Rappel des objectifs :

Assurer une liaison pédagogique entre la vie scolaire et la vie associative. Augmenter en qualité et en quantité les cours d'éducation physique pour un certain nombre d'élèves motivés. Organiser et assurer autour d'un thème sportif la vie d'une classe, afin d'agir sur son climat en établissant une nouvelle dynamique éducative.

2) Principe :

L'obligation est faite d'adhérer à l'association sportive spécifique, de participer aux entraînements et compétitions en respectant les contraintes d'un tel engagement y compris financier. Ces principes,

certes rigides maintes fois remis en cause pour contourner les difficultés sont des éléments fondamentaux de l'expérience. Ils posent cependant les problèmes de la gratuité de l'enseignement, d'une justice associative face à l'aspect financier et de l'élitisme. Ces sujets ont été largement débattus au sein du comité directeur des classes promotionnelles qui comprend les directeurs du centre sportif et du collège, un inspecteur de la direction départementale jeunesse et sport, un élu municipal, les présidents des deux associations de parents d'élèves, les présidents des clubs concernés, les professeurs d'éducation physique et sportive, professeurs principaux, les délégués d'élèves.

3) Fonctionnement

La concertation "professeurs et entraîneurs" mise en place à intervalles réguliers assure un bon déroulement des cours, des entraînements et des matchs, l'évolution pédagogique et technique, la surveillance de l'harmonie santé travail. Elle permet aussi par l'interdisciplinarité d'organiser l'autodiscipline et l'autogestion par l'introduction d'activités périscolaires en - agrandissant l'espace éducatif. Semaine de plein air, de ski, d'échanges sportifs et culturels avec d'autres établissements français et étrangers, de l'organisation de soirées familiales autour de tournois parents-enfants avec présentation de nos émissions vidéo, et surtout le célèbre gala des classes promotionnelles, creuset de l'interdisciplinarité. Le thème de l'année 1984 fut, "Sport, Culture et Musique" et celui de l'année 1985 sera "Sport, Culture et Cinéma".

Actuellement le collège dispose de :

- 2 classes promotionnelles en 6e : Gymnastique aux agrès et natation
- 3 classes promotionnelles en 5e : Basket, hand-ball et rugby
- 2 classes optionnelles en 4e : Gymnastique aux agrès et natation

III - ESSAI DE SYNTHÈSE DE DEUX ANS D'EXPERIENCE

1) L'épanouissement individuel de l'enfant :

L'élève dans le contexte promotionnel harmonise son corps et son intelligence par la revalorisation des thèmes corporels trop souvent en opposition dans notre système éducatif avec les matières dites nobles qui sont prépondérantes. Pour trouver le point d'équilibre entre le tout corps ou le tout esprit, il faut éviter les ségrégations et mettre en place un système qui intègre les deux données d'autant que l'approche d'une motivation particulière incitera les enfants concernés à aborder de façon positive leur scolarité. Enfin l'attraction vers une activité sportive est sans doute le moyen de remotiver certains enfants vers l'école. La motivation pour une activité physique, qui nécessite un effort, un dépassement constant devrait permettre de reporter ces valeurs sur le travail scolaire.

2) Epanouissement social de l'enfant :

L'obligation d'adhésion au club permet la mise en place d'une activité extra-scolaire permettant d'établir les passerelles les plus

nombreuses et les plus solides possibles entre des types d'activités divergentes et qui ne demandent qu'à être complémentaires, l'apprentissage d'une vie communautaire pour des enfants qui seront confrontés en tant qu'adultes à une société par nature différente du milieu familial et scolaire. Ces classes sont considérées comme "bonnes", autant pour la motivation des enfants à y participer que pour leurs résultats scolaires. L'ambiance, la vie de la classe, la très grande cohésion du groupe, la rapidité d'intégration à l'établissement secondaire dès les premières semaines de sixième sont des éléments positifs fondamentaux de socialisation. La classe est portée par un esprit commun. Une grande solidarité existe soutenue par l'émergence d'une réflexion sur l'organisation collective, matchs fédéraux et scolaires, sorties, spectacles sportifs et culturels ayant trait au sport : musées, spectacles, films. L'organisation du gala pour la semaine de plein air et de ski, apporte l'essentiel des moyens financiers nécessaires à une réelle autonomie, confère une richesse d'échange de communication et de découvertes favorisant l'épanouissement social.

3) L'épanouissement des relations parents-enfants :

La participation des parents à la vie de la classe a dépassé nos espérances et l'on peut considérer aujourd'hui qu'elle est à la base de la réussite de notre projet. "Participer c'est éprouver le sentiment d'appartenir pleinement au groupe, c'est manifester son accord aux objectifs assignés, c'est tisser un réseau de relations affectives réduisant l'incertitude du rapport à l'autre, c'est se sentir bien dans le groupe auquel on appartient. Cette participation réclame une solidarité de tous, elle nécessite le passage à l'acte et l'acceptation de la co-responsabilité. Les obstacles rencontrés sont dus aux comportements et aux acquis, au conformisme, la recherche d'un confort paresseux, le refus de la tâche, la collision des individualités, la peur des tensions. Il a fallu trouver le catalyseur qui a permis l'écoute, par la communication, facilitant la relation parent-enfant. L'insertion au club nécessite une démarche qui dépasse parfois l'individu et qui doit se faire au niveau familial. On voit apparaître les aspects de notion de militantisme associatif : participer à la vie du bureau du club et par délégation à la vie de l'école, participation à l'accompagnement des enfants sur les lieux d'entraînement et de compétition avec leurs corollaires d'organisation, donc de contact. Les occasions d'échanges sont très variées et très nombreuses, elles vont du comité directeur des classes promotionnelles, aux échanges affectifs de parent à enfant puis de famille à famille. Il faut noter la présence continue et totale des parents aux conseils de classe.

4) L'épanouissement des relations enfants-professeurs :

Le professeur d'E.P.S. est le professeur principal, il est à l'écoute d'un grand nombre de données qu'il analyse dans les séquences de tutorat avec les enfants. L'aspect humaniste en est l'élément essentiel : l'activité physique associative, ainsi que la dimension familiale, entre dans une réflexion commune. Le contact physique et l'intimité qu'il introduit provoquent l'amélioration de l'échange. Cette relation est facilitée par la vie communautaire en séjours prolongés où l'organisation de la vie collective est posée en dehors du cadre scolaire.

La présence des professeurs d'autres disciplines dans ces séjours favorise une meilleure intégration de l'acte éducatif en annihilant l'individualisme corporatiste.

L'interdisciplinarité est simplifiée par ces échanges. Il y a un projet "classe promotionnelle" qu'il faut définir entre les différents intervenants constituant l'équipe pédagogique. Des relations s'établissent entre les enseignants, apportant une approche plus globale de la connaissance de l'enfant, de sa dimension physique mais aussi de ses aspirations personnelles et familiales, l'approche intellectualiste traditionnelle de l'enfant devient ainsi plus humaniste.

5) L'intégration de l'école dans le tissu associatif local :

Le principe d'ouverture de l'école sur la vie associative implique des conventions et des règles. Le fait que les présidents de club et les entraîneurs participent aux conseils de classe montre une volonté réelle d'ouverture. Nous avons voulu sensibiliser et associer les fédérations nationales à cette expérience par le biais des clubs. Les instances départementales régionales et nationales se disent intéressées par cette expérience et si elles apprécient l'ouverture de l'école à la vie sportive associative, elles considèrent comme fondamentaux leur présence réelle au sein de l'école. Il est impératif qu'existe un élément commun à l'équipe de professeurs et à l'encadrement du club pour que, dans un sens, le projet pédagogique se poursuive au niveau du club, et, dans l'autre, les valeurs associatives passent dans la vie scolaire. D'une manière générale, la coordination entre les deux entités doit être permanente. Il est important de noter que l'aspect éducatif et culturel a été mis à l'ordre du jour des assemblées générales de club, prenant en compte l'acte éducatif dans le seul intérêt de l'enfant en acceptant de ne pas mettre au premier plan le seul résultat sportif.

IV - CRITIQUE ET CONCLUSION

Si le comité directeur, organe de réflexion et de délibération démocratique a parfaitement bien fonctionné, si l'organisation de l'autodiscipline et l'autogestion ont influencé dans un sens de cohérence positive, le climat et la vie de la classe, si la revalorisation des activités physiques et sportives a permis de remotiver certains enfants pour l'école, si l'émergence des activités physiques et sportives structurées, présentant une approche motrice, cognitive et affective permet de créer un climat favorable, de favoriser le travail scolaire et de lutter contre les inégalités socio-culturelles, d'autres éléments restent à affiner, d'autres enfin ne trouveront pas de solution.

Le principe d'adhésion à l'association systématique pose les problèmes de la gratuité de l'école, de l'inégalité devant la cotisation, de la marginalisation des classes promotionnelles au sein du club, de la marginalisation des enfants inaptes à la compétition.

Un effort plus approfondi de travail sur le thème de l'interdisciplinarité paraît nécessaire. Les professeurs ayant fait ce choix se doivent à cette participation. Il reste beaucoup à faire.

De l'empirisme actuel doit naître un véritable projet pédagogique collectif. Les relations entre les professeurs et les entraîneurs ne fonctionnent pas toujours comme l'exposé des intentions le laisse entendre. Souvent le fonctionnement est réel et efficace. De nombreux parents sont surpris d'abord puis adhèrent volontiers à cette originalité éducative, ne voyant pas toujours les conséquences d'un tel engagement.

Il faut noter qu'à la suite de l'acte promotionnel, nous favorisons un accueil de type optionnel plus souple laissant à partir de la quatrième la liberté d'adhérer ou non au club, favorisant les regroupements pour maintenir ce climat favorable. Il faut enfin choisir des clubs mixtes pour éviter toute ségrégation sexiste et trouver un assouplissement financier, veiller à ce que la répartition sociale autour de certains sports ne se transfère pas à l'école pour aboutir à des clivages sociaux regrettables.

Malgré l'approche d'un problème délicat, tous les partenaires sont prêts à reconduire et développer cette expérience d'ouverture de l'école. Elle est difficile et a subi de nombreux assauts.

N'oublions pas qu'il s'agit d'un problème d'actualité non encore réglé depuis l'origine de l'école et que la collaboration du sport scolaire et du sport fédéral reste une vœu de l'esprit malgré les déclarations d'intention des fédérations nationales et du ministère de la Jeunesse et des Sports.

La réflexion puis la concrétisation de l'organisation ont permis le bon déroulement d'une action que nous espérons voir s'étendre à d'autres et que tous jugent positive.

D'autres actions de ce type sont également coordonnées par le Centre Sportif, il s'agit en particulier d'une action de formation et de soutien pédagogique dans le primaire avec, comme partenaires, l'Inspection Départementale, les Associations sportives, les Instituteurs, les Associations de Parents d'élèves, qui grâce au Centre Educatif et Culturel trouvent l'occasion d'améliorer sensiblement les actions sportives et éducatives de l'école.

Robert Rysman
Responsable du Centre Sportif.

ETABLISSEMENT INTEGRE ET INNOVATION PEDAGOGIQUE

HÉLIOS PRIVAT

Depuis quelques années, nombreux sont les pédagogues et les psychosociologues de l'Education qui pensent que toute modernisation du système éducatif passe par des changements de mentalités, c'est-à-dire par le changement de la personne.

Sans aller à l'encontre de cette idée dont on peut vérifier quotidiennement la justesse au travers de la vie de nos établissements scolaires, force est de constater qu'une architecture adaptée, une structure organisationnelle particulière, propres à un projet éducatif prenant en compte des dimensions culturelles autres que celles qui servent traditionnellement de mode de sélection à l'école, sont de nature à modifier sérieusement et durablement les conceptions pédagogiques les plus traditionnelles.

Le Collège Guillaume Budé, intégré au Centre Educatif et Culturel de la Vallée de l'Yerres fait partie de ces établissements. Ici, différents Ministères (1) ont décidé de cohabiter dans un seul et unique bâtiment. Chacun occupe des locaux qui lui sont propres mais partage aussi des salles banalisées, des points de rencontre, des couloirs qui relient entre eux des lieux d'activités aussi différents qu'une salle de classe, une bibliothèque, un atelier, un gymnase, une salle de spectacle ou... une cafétéria et un restaurant.

Une architecture extérieure assez classique faite de béton, de briques, de verre et de métal, mais un aménagement intérieur original et une certaine recherche dans la décoration. La multiplicité des niveaux permet de rompre la monotonie ; de vastes dégagements, loin d'être de

-
- (1) Ministère de l'Education Nationale : Un collège, un Centre de promotion sociale.
Ministère de la Culture : un Centre d'Action Culturelle "(3A),
une Ecole Nationale de Musique et de Danse.
Ministère de la Jeunesse et des Sports : un centre sportif,
une Maison pour Tous.
Collectivités locales : une bibliothèque, un Centre Social.

simples lieux de circulation, incitent à vivre à l'intérieur en créant des lieux d'échanges ou des aires de jeux ; les nombreuses surfaces vitrées offrent un spectacle permanent sur la rue, la nature ou le gymnase ; l'environnement, au milieu d'un parc boisé très étendu où coule paisiblement une petite rivière, permet à chacun de vivre sa vie échappant parfois, si tel est son désir, aux regards les plus indiscrets ; enfin, l'absence de clôture procure cette impression de liberté à laquelle notre esprit est si intimement attaché,

A lui seul, ce vent de liberté qui souffle à tous les niveaux, permet aux acteurs de cette communauté d'avoir un regard différent sur les statuts des uns et des autres et des comportements distincts : dans une organisation moins pesante, ils deviennent tous plus actifs.

Un "Etablissement Intégré", c'est par définition un espace socio-culturel ouvert, des pratiques décroisées qui obligent à prendre en compte d'autres formes de culture et à ne point ignorer les activités des uns ou le vécu social des autres. Ouvrir l'Ecole sur la vie, multiplier les lieux de rencontre entre l'enfant et l'adulte, favoriser le décroisement spatial et mental, tel est la finalité de cette maison, lieu privilégié de confrontation de toutes les cultures, permettant un rapport à l'institution scolaire autre.

Conçu dès son origine autour de ce projet éducatif, le collège a tout naturellement organisé sa vie scolaire de façon moins traditionnelle. Rompant avec la routine, les traditions et l'inertie qu'elles engendrent, il permet une socialisation différente des élèves qui le fréquentent.

Dans ce contexte, soumis en permanence au regard de l'autre, aiguillonné par le comportement plus naturel, plus libertaire des jeunes, l'enseignant a été conduit à exercer son métier différemment. L'élargissement de la fonction enseignante a été aussi rendu nécessaire par la découverte d'activités extérieures à l'Ecole et par l'approche en particulier du monde artistique.

- La présence des "3A" (Centre d'Action Culturelle) multiplie les occasions de rencontre avec des artistes et favorise la pénétration dans la classe de modes d'expression comme le théâtre, le mime, la poésie ou la chanson. La médiathèque apporte le soutien logistique à une expérience pédagogique sur le langage et la lecture des médias, et autorise l'accès des jeunes à la création audio-visuelle.
- Le dynamisme et la richesse : de la Bibliothèque Municipale facilitent la visite d'expositions, la discussion avec des auteurs venus présenter leurs livres, et offrent à nos élèves, un espace documentaire dont il est inutile de louer l'intérêt pédagogique (facilitation de la lecture et de la recherche) et éducatif (accession à l'autonomie).
- La proximité de la Maison pour Tous permet l'exercice d'activités inhabituelles dans le monde scolaire (poterie, informatique, tissage, peinture...), et le libre accès à la cafétéria offre l'occasion de rencontres entre adultes et jeunes de milieux sociaux culturels très différents.

- La volonté du Centre Sportif de favoriser le développement harmonieux du corps au travers d'une politique de loisirs éducatifs, en collaboration avec les enseignants d'EPS, donne à tous nos jeunes une vision différente de l'Education physique à l'Ecole, et autorise l'initiation à des sports peu pratiqués dans le cadre scolaire (arts martiaux, équitation, voile...)
- L'originalité de l'Ecole Nationale de Musique et de Danse fait pénétrer dans le Collège des activités culturelles jusque là réservées à des couches sociales privilégiées, et des techniques pédagogiques issues d'une recherche permanente.

Cette multiplicité d'activités peu fréquentes en milieu scolaire, incite tout naturellement à la réflexion sur l'ensemble des problèmes du monde contemporain et des modes de vie humains. Cela implique de nouvelles méthodes d'enseignement et nécessite une régulière confrontation des pratiques des uns et des autres remettant en question notre rôle et notre philosophie éducative. Cette remise en cause quasi permanente est en elle-même porteuse d'idées nouvelles et génératrice d'un dynamisme sans cesse renouvelé.

Toutes ces activités exigent de la part des enseignants et des animateurs, des réunions multiples afin d'élaborer des projets communs. Cette reconnaissance, explicite et contractuelle, des statuts spécifiques et complémentaires des différents partenaires, est pour tous un extraordinaire apprentissage de la concertation et de la négociation.

Au moment de conclure ces quelques lignes de réflexion sur les capacités créatrices d'un établissement intégré, je me dois d'ajouter, que toute cette vie socio-culturelle, est rendue possible grâce aux moyens particuliers qui nous sont accordés par nos Ministères respectifs, et destinés à supporter la mission d'intégration. Ces moyens supplémentaires, le Collège les a depuis quinze ans tout naturellement investis dans la recherche et l'innovation.

Il suffit de passer quelques heures au Centre Educatif et Culturel, pour juger de la rentabilité de cet investissement et vérifier que la mise en place de toutes ces activités, les modifications d'attitude qu'elles impliquent tant pour les élèves que pour les adultes, ont progressivement forgé la réalité d'une communauté éducative et de vie scolaire, différente.

Hélios Privat

Principal du Collège Guillaume Budé
Centre Educatif et Culturel du Val d'Yerres

ENSEIGNEMENT, BIBLIOTHEQUE

ET ANIMATION LITTERAIRE ET POETIQUE

par Jean FERON

Je travaille au Centre Educatif et Culturel de la vallée de l'Yerres depuis dix ans.

Professeur de lettres, je suis venu au C.E.C. après avoir été chargé des relations avec l'école à la Maison de la Culture d'Amiens.

J'ai d'abord participé activement à l'expérience des ateliers du Collège G. BUDE puis j'ai proposé une animation littéraire à la Bibliothèque publique, l'un des établissements intégrés du C.E.C. où j'effectue actuellement la totalité de mon service.

Dans un premier temps, j'ai conçu une animation poésie, domaine où j'avais quelque compétence, tant dans la structure des ateliers du Collège qu'en "amont" : classes primaires et bientôt maternelles.

Il semblerait que cela n'ait pas trop mal marché. Un secteur d'animation s'est ainsi, constitué à la Bibliothèque. Les demandes ont afflué et un collègue a obtenu quelques heures de décharge pour travailler avec moi.

Cette dimension nouvelle de la Bibliothèque a été prise en compte lors de l'ouverture de sa section enfantine. Des locaux ont été prévus, sinon aménagés, pour l'animation, la typographie, l'audio-visuel.

Il n'est pas question de décrire dans le détail une animation qui comporte bien des aspects, ne serait-ce que parce qu'elle n'a cessé d'évoluer. Quelques exemples permettront de faire ressortir trois lignes de force :

- l'ouverture de l'école
- l'intégration des équipements
- la formation des personnels.

OoOoOoOoOoOoOo

-1- Nous nous sommes attachés à faire rencontrer des auteurs aux élèves. Cette année, une romancière Dorothee LETESSIER, et un poète Daniel HACHARD.

Ouverture de l'école, encore, en associant des classes à des manifestations destinées à un large public (jeunes et adultes). Ce fut le cas de nos diverses expositions. Cette année, près de 4 000 personnes ont exploré "le domaine de la taupe".

-2- Est-il besoin de souligner que si cette animation concerne l'école, particulièrement le Collège, elle est aussi fortement "intégrée". Toujours cette année, notre semaine "Poésie dans tous les sens" nous a conduits à la Maison Pour Tous pour deux "repas animés Brillat-Savarin". L'an dernier nous avons monté une exposition "Poésie -Vélo" avec le centre sportif et l'un des gardiens du C.E.C, coureur cycliste à ses heures, à l'occasion de la venue aux 3A de Philippe AVRON

••/•••

avec son Pierrot d'Asnières.

Cette année, nous avons collaboré à l'animation autour de deux spectacles programmés par les 3A, "Kleber et Marie-Louise" et "A pieds-joints dans les bouquins". L'Ecole de Musique a contribué à la sonorisation du Domaine de la taupe et nous avons des projets pour l'année prochaine...

-3- Dans le domaine de la formation, nous organisons des stages (ainsi cette année un stage de l'Ouvroir de littérature potentielle) et des séances de travail (écriture, fabrication de papier, imprimerie, livres) qui réunissent des bibliothécaires, des enseignants et des lecteurs. Nous commençons à ouvrir des ateliers où jeunes et adultes peuvent se retrouver.

Cette animation, devenue le projet d'une équipe, ne disposait à l'origine d'aucun moyen matériel, les bibliothèques n'ayant pas de budget d'animation. Là encore, l'intégration a joué et, progressivement un budget propre s'est constitué grâce aux subventions de la Direction du Livre et de la D.R.A.C. et aussi aux ressources constituées par la location des expositions et l'organisation des stages.

OoOoOoOoOoOoOo

On a beaucoup parlé, beaucoup écrit aussi, naguère, à la "balle époque des A.G. épiques" au Collège et dans les C.A. du C.E.C. Je me méfie un peu des grandes idées. Il me semble pourtant que l'école gagnerait beaucoup à s'ouvrir. Mais, je crois bien que peu d'enseignants sont préparés à prendre des risques. Il faudrait peut-être parfois sortir de l'école pour y être mieux accepté, pour y être mieux tout simplement. A l'inverse, il faudrait peut-être aussi prendre le risque d'y faire venir des gens qui ont une compétence (on ne peut attendre du professeur, du "maître" qu'ils les aient toutes !). Bref, se passionner un peu pour être passionnant.

Et surtout ne pas vaguer de vacances en vacances en tournant une page chaque été. J'ai appris dans l'action culturelle qu'une saison se prépare longtemps à l'avance. Il me semble malheureusement qu'en dépit des efforts que nous avons faits et sûrement à cause de la structure scolaire tellement rigide- les équipes pédagogiques se retrouvent toujours, en septembre, au pied du mur, à devoir improviser... la routine.

Jean FERON

LA TROUPE JUBILO LABEL BLEU

AU C.E.C. D'ISTRES

Au C.E.C. d'ISTRES,

L'animation théâtrale fut, durant plusieurs années, le souci presque exclusif de l'un des établissements à vocation d'éducation populaire, la Maison Pour tous.

Grâce à l'action d'une équipe de deux professionnels, la M.P.T. fut en mesure de proposer des ateliers d'expression à son propre public, une animation scolaire aux élèves du Collège, et des créations originales à un public plus vaste.

Après une première période faste qui permit notamment, la réalisation de deux spectacles écrits, mis en scène et interprétés par un groupe d'adolescents (mais dont l'audience resta fort limitée), l'activité périclita assez rapidement et cessa avec le départ volontaire des deux animateurs.

Les responsables du C.E.C. estimèrent alors que cette forme d'action et de création ne pouvait être abandonnée. Il leur paraissait indispensable d'élaborer un nouveau projet, capable de mobiliser plusieurs établissements, ce qui constituerait un gage de meilleure réussite et de plus grande efficacité.

Après la défection du Centre d'Animation Culturelle, très réservé sur les chances de réussite d'une telle entreprise, le projet fut élaboré par :

~ la M.P.T., intéressée par la mise en oeuvre d'ateliers d'expression pour différentes catégories de public ;

- le Collège, soucieux d'introduire la richesse des activités liées au théâtre dans l'enseignement, sur la base de projets spécifiques négociés avec les enseignants;

- le Centre Social, désireux d'apporter à certains publics (jeunes en stage de formation, immigrés, femmes en difficulté...) un lieu d'expression de leurs particularismes ;

- la Bibliothèque, qui entendait développer les actions d'animation autour du livre ;

- le Centre d'Education Permanente, qui se proposait d'introduire des séquences d'expression dans certains cursus de formation d'adultes ;

- la coordination du C.E.C, qui souhaitait favoriser la création sans pour autant s'attacher les services d'une troupe professionnelle uniquement axée sur une pratique de ce type.

Les différents établissements, devenus partenaires, s'engagèrent à financer collectivement le projet en fonction de leurs possibilités.

Le projet fut proposé à différents groupes professionnels de la région et sa réalisation confiée à l'un d'entre eux, JUBILO LABEL BLEU.

A l'issue d'une première année de rodage qui permit de mieux cerner les contours de l'entreprise et de vérifier, notamment, qu'un acteur, même professionnel, ne peut répondre des sollicitations trop diverses, le projet fut affiné et porta, sur les points suivants :

.../...

- ateliers bases sur le travail du comédien (enfants, adolescents, adultes) ;
- ateliers techniques se rapportant à l'expression théâtrale :
 - . café-théâtre
 - . ateliers "accessoires"
- travail dans le milieu scolaire : ateliers d'expression et de communication, animation dans le cadre de la classe ;
- animations autour du livre
- création d'un spectacle de Noël et d'un spectacle d'été. Ce spectacle serait une co-production JUBILO-C.E.C. avec partage des recettes. Il serait réalisé par les professionnels de la troupe et les amateurs issus des ateliers qui souhaiteraient s'y investir.

Ce projet fut réalisé dans son intégralité durant deux saisons. Il fallut cependant renoncer aux actions prévues en faveur du public et de la formation, un terrain d'entente n'ayant pu être trouvé entre les deux parties, de même qu'aux animations autour du livre, les membres de la troupe n'ayant pas de pratique éprouvée dans ce domaine. Les deux établissements concernés se retirèrent, par conséquent, du projet et ne participèrent plus au financement.

Dans les autres domaines, par contre, les actions menées donnèrent largement satisfaction.

Les spectacles créés furent de bonne qualité. Leur vente permit, conformément aux prévisions, d'équilibrer le budget. Ils suscitèrent des vocations parmi les adolescents et les adultes qui participèrent à leur réalisation.

Le groupe café-théâtre permit de réaliser une animation régulière: de la M.P.T. et suscita, lui aussi, des vocations.

La collaboration avec les enseignants du Collège fut tout à fait exemplaire : les projets furent régulièrement négociés entre les deux parties et menés à bien avec tout le sérieux nécessaire.

CONCLUSION

Durant la première phase, le groupe JUBILO comptait trois intervenants. Trois ans plus tard, il en comptait huit ! Entre temps, le projet avait pris de l'ampleur, à un point tel que seule une mise en commun des moyens, au niveau du C.E.C. , permettait de supporter le coût financier de l'opération. Il est évident qu'aucun établissement, pris individuellement, n'aurait pu supporter la charge d'un pareil ensemble : c'est là que la structure du C.E.C. montre son efficacité.

J. MECKLER
 Directeur du
 C.E.C.

Le 12-06-86

UN MERCREDI DANS UN ETABLISSEMENT OUVERT

J. MECKLER

L'on a coutume de dire que le mercredi - autrefois le jeudi - est le jour des enfants.

Au Centre Educatif et Culturel d'Istres, cette affirmation correspond à une réalité.

Certes, l'allée centrale - une sorte de rue piétonne - n'est pas assaillie dès huit heures par le millier d'élèves du Collège qui la peuplent d'ordinaire.

Mais, une heure plus tard, tout s'anime. Garçons et filles de tous âges arrivent seuls, ou par petits groupes, le pas tranquille et l'air détaché de ceux qui, ce Jour là, sont maîtres de leur temps et de leurs choix.

Les uns tiennent sous le bras un instrument de musique. Ils se dirigent vers le Conservatoire - qui n'est autre que le Collège dans lequel beaucoup d'entre eux passent le plus clair de la semaine. Mais, est-ce, pour eux, le même Collège ? Probablement. Ne connaissant pas d'autre établissement secondaire, ils peuvent fort bien s'imaginer que tout Collège devient Conservatoire de Musique lorsqu'il ne sert pas à dispenser l'enseignement scolaire. Est-ce si invraisemblable ?

D'autres portent un sac - de sport - qui laisse paraître le manche d'une raquette. Ils connaissent le chemin des courts, d'autant qu'en semaine, il n'est pas rare qu'ils préfèrent un match de tennis à une heure d'étude. Ils ont le choix. Ils s'organisent en conséquence. Et ils savent qu'une baisse importante de leur rythme de travail scolaire entraînerait la remise en question momentanée de cette possibilité de choix.

Le sac de certains autres enfants ne renferme ni instrument de musique, ni raquette de tennis. Plus simplement, une tenue de sport, indispensable pour participer aux entraînements sportifs, ou une vieille chemise pour les ateliers artisanaux, un masque dont on se servira à l'atelier théâtre, une revue d'informatique fort utile pour essayer de composer un programme sur les micros du C.I.D.E.P. (Centre Intercommunal d'Education Permanente).

Certains sacs sont, d'ailleurs, presque aussi volumineux que le cartable bien connu des élèves de sixième.

Ils appartiennent aux jeunes "stakhanovistes" de l'animation. A ceux qui sont pris d'une véritable boulimie d'activités (parfois fortement encouragés, pour ne pas dire davantage, par des parents non disponibles). Ceux-là ne quitteront le Centre qu'en fin d'après-midi, après avoir été pris en charge par des équipes différentes et après avoir déjeuné au restaurant du Collège. Sans réaliser, bien sûr, qu'ils vivent là quelque chose, d'exceptionnel. Comment sauraient-ils, en effet, qu'il est rare qu'un restaurant scolaire soit ouvert un mercredi, alors qu'on ne dispense aucun enseignement dans l'établissement ? Ils ne sont pas censés connaître les cloisonnements derrière lesquels beaucoup d'adultes s'abritent pour vivre plus confortablement leur vie professionnelle.

Tous ces garçons et ces filles qui, tout au long du jour, parcourent les allées et les bâtiments du Centre et du Collège ne viennent pas chargés d'instruments ou de sacs volumineux. Certains n'ont même pas de but précis. Ils viennent simplement sur le site, qui est agréable. Un Collège construit sur un site agréable et dans lequel on revient avec plaisir en dehors du temps scolaire ! De quoi faire se récrier tous ceux qui ne sauraient considérer les lieux d'enseignement que comme des lieux austères par définition, sinon par vocation... Etre heureux à l'école, quelles balivernes ! Le goût de l'effort et le plaisir sont antinomiques pour les tenants d'une certaine école. Ceux-là n'ont sans doute jamais goûté aux joies de la montagne, au vertige des cîmes qui récompense l'alpiniste harassé, mais victorieux...

Mais, revenons dans la plaine, celle bien plate de la Crau, toute proche du C.E.C. d'Istres. Et pénétrons dans le bâtiment clair, à deux étages, dans lequel se pressent jeunes et adultes. C'est "la Bibliothèque - Discothèque - Centre Documentaire - Lieu d'expositions et d'animations". Un lieu qui "appartient" conjointement à l'Education Nationale et à la Ville d'Istres (ou, plus précisément au "Syndicat d'Agglomération Nouvelle de la Ville Nouvelle de Fos"). Un lieu dans lequel collaborent documentalistes du Collège et bibliothécaires de la commune. Un lieu ouvert toute la semaine (sauf le dimanche) et tout au long de l'année (y compris durant les petites et les grandes vacances scolaires) à tous les publics, du jeune enfant davantage captivé par les images que par les lettres, à ceux qui, après une vie professionnelle bien remplie, ont enfin un peu plus de temps à consacrer à la lecture, ou à la recherche documentaire.

Par quel miracle ces professionnels, relevant d'administrations différentes, parviennent-ils à coordonner leur action afin de proposer un service cohérent et efficace ?

Par quel autre miracle, des publics aussi divers que des bambins de maternelle, des collégiens soucieux de trouver les documents nécessaires à leur travail scolaire, des ados davantage attirés par les B.D. ou le charme des bibliothécaires que par la lecture des classiques, des adultes pour lesquels Bibliothèque est généralement synonyme de calme et de silence, par quel miracle donc, ces divers publics peuvent-ils se retrouver dans un même lieu sans s'exclure les uns les autres ?

Les miracles n'existent pas, il faut bien chercher l'explication ailleurs. En premier lieu, au niveau d'une décision de principe : Centre Documentaire du Collège et Bibliothèque Municipale seront regroupés dans un même lieu et ouverts à tous les publics. Ainsi en ont décidé les concepteurs - et les financeurs - au moment de la construction de l'équipement.

En second lieu, au niveau d'une décision pratique de conception et d'aménagement des lieux.

En effet, l'ensemble Bibliothèque-C.D.I. n'est pas physiquement intégré au Collège. C'est un bâtiment autonome, dont l'accès est indépendant.

A l'intérieur, des locaux spécifiques accueillent des activités - et parfois des publics - spécifiques :

- un large hall d'entrée utilisé pour les expositions et la lecture des périodiques ;
- une salle de prêt ;
- une section enfantine à l'étage ;
- une salle de lecture (consultation de documents) ;
- une salle de travaux de groupes, avec possibilité de projections télévisées ;
- une Discothèque.

Ces locaux sont isolés phoniquement les uns des autres, ce qui est essentiel.

En troisième lieu, enfin, interviennent la conviction et la détermination des hommes.

De ceux qui, détenant les moyens financiers, ont opté pour une utilisation rationnelle et optimale des ressources disponibles. La direction du Livre qui accorde une subvention à la Bibliothèque Intercommunale, la collectivité locale qui supporte l'essentiel des frais de personnel et d'entretien, l'Education Nationale qui a créé un deuxième poste de documentaliste au titre du Centre Educatif et Culturel.

De ceux qui, sur le terrain documentalistes et bibliothécaires, jouent le jeu d'une approche globale de la lecture et de la documentation.

Cela suppose que les documentalistes mettent leurs connaissances et leur disponibilité au service des adultes, comme des élèves, y compris en dehors du temps scolaire (mais sans dépasser leur maxima de service.)

Cela suppose aussi que les bibliothécaires travaillent avec les élèves et les professeurs dans le domaine qui est le leur.

On le voit, tout cela ne tient pas du miracle. Plutôt du bon sens et de la bonne volonté.

Il n'y a donc aucune raison pour que de semblables réalisations ne deviennent pas plus nombreuses.

Ainsi, les jeunes istréens ne seraient plus des "marginiaux" privilégiés, mais des pionniers qui s'ignorent.

J. Meckler

Directeur du C.E.C. d'Istres.

EVOLUTION DE LA DANSE A ISTRES EN DIX ANS

N. JOULIA ET R. MALLERIN

I - HISTORIQUE

Istres : 30 000 habitants.
Près de 2 000 personnes qui dansent.

Ces chiffres ont étonné le Président de la Fédération Française de Danse, lors des Rencontres Régionales organisées à Istres par l'Association "PULSION".

Comment est née cette association ?

Comment peut-on expliquer ce développement qui fait de PULSION une des plus importantes associations sur le plan national ?

A l'origine de cet essor étonnant, le travail d'un professeur d'EPS qui, à partir de 1974, propose la Danse comme nouvelle activité au sein de l'Association Sportive du Collège les Heures Claires, dans l'esprit de la volonté d'action culturelle propre au projet du collège intégré au Centre Educatif et Culturel.

Après deux années de travail, Nicole Joulia et une quarantaine d'élèves de la 6e à la 3e présentent un spectacle d'une heure et demie à l'occasion de la fête du CEC, dans un gymnase plein à craquer de parents, d'amis et de curieux qui découvraient des enfants sous un jour nouveau, celui de l'Expression, de l'Humour et de la Sensibilité.

Le groupe des élèves de 3e devant quitter le collège pour le lycée, il fallait trouver une autre structure pour continuer à danser (au lycée, il n'y avait même pas un seul professeur d'EPS). Le L.E.P. voisin prêta ses locaux pendant un an, et le Centre d'action culturelle intégré au CEC mit à la disposition du groupe la vaste salle de spectacle de l'Olivier pour présenter une nouvelle création. L'interaction entre les domaines du scolaire, de l'éducatif, des loisirs et de la culture, objectif n° 1 des Equipements intégrés, était ainsi pleinement réalisée.

En 1977, le groupe, issu de l'activité périscolaire, mais dépassant désormais les limites de celle-ci, trouve tout naturellement

dans la Maison Pour Tous du CEC une structure d'accueil. Il se donne alors un nom : "COLINE".

Parallèlement, Nicole Joulia propose d'élargir l'activité et d'ouvrir à la MPT des cours de danse pour enfants et adultes. Elle choisit pour cela Anne-Marie et Michèle Sanguin qui, la première année, ont une cinquantaine d'élèves.

Pendant les cinq années suivantes, Michèle Sanguin (sa soeur Anne-Marie est partie à Cannes) fait passer la section Danse de 50 à 500 personnes ; le groupe de création COLINE représente un peu l'équipe première d'un club sportif, regroupant les meilleurs éléments et les plus motivés.

Deux quartiers excentrés entrent en relation avec Michèle Sanguin et Nicole Joulia (nommée entre-temps coordinatrice des activités Danse du CEC). Deux anciennes élèves sont choisies pour assurer une animation Danse dans les quartiers du Prépaou et de la Bayanne.

En 1982/83, le nombre d'adhérents aux diverses sections Danse devient tel qu'il risque de déséquilibrer le fonctionnement de la MPT. S'ensuit une période de crise à l'issue de laquelle la Danse prend son autonomie complète avec la création de l'association "PULSION", qui devient, en quelque sorte, un nouvel établissement intégré au CEC.

II - "PULSION" EN 1984

Activités régulières

- 60 cours par semaine concernant près de 1 400 adhérents.
- Plusieurs styles : contemporain, claquettes, modem jazz, danses de société, aérobic danse, expression corporelle, atelier création.
- Des activités pour tous les âges, à partir de 5 ans.
- 5 niveaux de pratique : du débutant au niveau très avancé.

Utilisation de locaux divers sur la ville

- Toutes les salles du CEC (collège, centre sportif, MPT, salles polyvalente, salle de danse du théâtre, scène du théâtre).
- Salle de rythme d'une école primaire.
- Gymnase BARDIN (municipal).

Stages ponctuels

21 stages en week-end.

Sur un an, plus de 1 000 personnes en stage de week-end, dans tous les styles enseignés dans l'Association, pour débutants, intermédiaires ou très avancés, puisque Mme C. Carlson est venue encadrer un stage d'un niveau "professionnel".

Un stage d'été organisé avec la Maison Familiale de Vacances, dans le cadre des stages d'été du CEC.

Nicole Joulia.

III - ESSAI D'EXPLICATION

Ce développement étonnant est dû à trois facteurs essentiels qui se sont combinés en interaction :

- La compétence, le dévouement et la volonté d'une remarquable animatrice et de l'équipe qu'elle a su réunir autour d'elle,

- L'institution même du Centre Intégré, dont les objectifs culturels globaux ne pouvaient que favoriser ce type d'activité, et dont le mode de fonctionnement a permis de trouver les structures et locaux d'accueil (collège, MPT, CAC...) adaptés à ses développements successifs.

- Le dynamisme culturel de la ville d'Istres, pour une très large part fruit du dynamisme du CEC, qui a rassemblé à travers tous les quartiers des masses de participants.

Sans le moteur qu'a constitué l'animatrice, rien n'aurait pu avoir lieu. Mais si l'animatrice n'avait pas rencontré les éléments facilitateurs que représentaient le CEC, ses objectifs, ses structures et ses moyens, il est probable que la danse n'aurait pas connu un tel épanouissement à Istres.

C'est donc la conjonction entre facteur humain et facteur structurel qui explique cet extraordinaire développement. A ce titre, il s'agit, je crois, d'une aventure tout à fait exemplaire.

R. Mallerin.

IV

REFLEXIONS ET TEMOIGNAGES

Cet article n'ont que le témoignage, subjectif et limité, d'un professionnel qui a pris son poste en 1974 et l'a quitté en 1979.

LE CEPASC ET LE PROJET SOCIAL
DE LA VILLENEUVE DE GRENOBLE

Lorsque la première municipalité DUBEDOUT s'installa à la mairie de GRENOBLE en 1967, elle trouva un plan d'urbanisation du Sud de la ville déjà très élaboré, comportant notamment la réalisation d'un quartier destiné à héberger les athlètes des Jeux Olympiques d'hiver de 1968, le "Village Olympique".

La nouvelle équipe apporta peu de modifications à ce projet relativement classique dans sa conception car sa réalisation était déjà fort avancée et devait être achevée pour les Jeux.

Par contre, tout en maintenant le choix de développer la ville vers le Sud, en liaison avec la commune voisine d'ECHIROLLES, elle conçut un nouveau projet urbanistique pour les trois autres quartiers à réaliser, projet porteur des aspirations politiques - et notamment sociales - d'une majorité municipale très influencée par le P.S.U.

Elle confia à une agence d'urbanisme nouvellement créée (et étroitement associée à l'unité d'urbanisme et d'architecture de l'Université) le soin de présenter un certain nombre de propositions, mais ne s'enferma évidemment pas dans un processus qui aurait donné le pouvoir aux seuls techniciens.

Elle mit en place une série de commissions municipales et extra-municipales qui rassemblèrent plusieurs centaines d'élus, d'habitants et de professionnels représentant les secteurs les plus divers et qui fonctionnèrent durant plusieurs mois.

La force de proposition de cette structure fut considérable et permit aux décideurs de bâtir un projet de vie sociale dans lequel bien des observateurs virent l'ébauche de la Cité Socialiste par excellence. C'était le projet du quartier I de la Villeneuve, encore appelé quartier de L'ARLEQUIN.

Ce projet est évidemment global. Il peut cependant être décomposé en plusieurs parties qui touchent :

- à l'urbanisme et au logement, au cadre de vie ;
- à la formation initiale et permanente ;
- au développement culturel et social ;
- à la santé ;
- aux loisirs et aux sports ;
- à la communication et à l'information.

Seul l'emploi n'apparaît pas directement dans ce projet dans la mesure où, hormis certains commerces et autres services,, le quartier ne devait pas comporter de secteur professionnel.

Ni quartier "résidentiel" dans le sens habituel du terme, ni quartier "populaire" à dominante H.L.M., le quartier de L'ARLEQUIN devait accueillir dans des conditions de logement non discriminatoires, toutes les couches sociales représentées dans la Cité.

.../...

En fait, cet objectif ne fut pas totalement, atteint : la structure sociale du quartier fut caractérisée par la pré éminence de deux pôles extrêmes, les immigrés d'une part (plus de 30 % de la population) et les cadres moyens et supérieurs d'autre part (militants syndicaux et politiques pour la plupart).

Ce quartier devant être essentiellement un lieu de vie hors temps de travail, il était essentiel

1. de concevoir un ensemble urbain de qualité ;
2. de le doter des équipements scolaires, culturels, socio-culturels, sociaux, sportifs, etc... nécessaires pour satisfaire aux aspirations de loisirs et de développement culturel global d'une population très diversifiée, tant par l'éventail des âges que par les catégories socio-professionnelles représentées;
3. de réaliser ces équipements en même temps que les logements, donc de les intégrer dans un plan d'ensemble ;
4. de faire en sorte que la totalité de ces équipements soient accessibles à tous et puissent être gérés directement par les habitants du quartier, par les usagers.

Les commissions municipales et extra-municipales qui eurent à concevoir les équipements publics nécessaires optèrent pour la formule des "équipements intégrés" : intégrés entre eux, et totalement (physiquement) intégrés du quartier.

Leurs membres avaient pu observer le fonctionnement de tels équipements en Angleterre, au Canada et en France même, à YERRES.

I - UN EQUIPEMENT INTEGRE : le C.E.P.A.S.C.

Cet équipement prit le nom de "Centre d'Education Permanente et d'Animation Sociale et Culturelle" (C.E.P.A.S.C.) de la Villeneuve de GRENOBLE. Il comporta les unités fonctionnelles suivantes :

- cinq maisons de l'enfance composées de :
 - une école maternelle
 - une école primaire
 - un centre d'animation enfance
 - une crèche, pour l'une d'entre elles.
- un Collège expérimental avec une S.E.S. ;
- une maison de quartier comportant un restaurant scolaire ouvert à tous les publics ;
- un centre d'action culturelle ;
- un centre de formation continue ;
- une bibliothèque-C.D.I.
- un centre audio-visuel avec une télé par câble
- un centre de prévention jeunes
- un centre social gérant également une crèche familiale, deux résidences pour personnes âgées et une halte-garderie
- un centre sportif

Seul le secteur de la santé ne fut pas intégré au C.E.P.A.S.C. : il fut pris en compte dans un équipement spécifique : la Maison Médicale.

A GRENOBLE, comme à YERRES ou à ISTRES, les objectifs assignés à ce genre d'équipement étaient, pour une part, d'ordre économique (diminuer les coûts d'exploitation en réalisant le plein emploi et la polyvalence des locaux publics) et pour une autre part, d'ordre social et politique : contribuer au développement culturel global d'une population donnée en mettant un terme aux cloisonnements entre les divers secteurs d'intervention que sont l'école, l'animation sociale et culturelle, la communication, le loisir, etc..

Dans le cadre de cet objectif global, chaque unité fonctionnelle du C.E.P.A.S.C, avait des objectifs spécifiques, conformes à l'esprit de l'ensemble, mais plus limités dans le temps et dans l'espace.

- Les Maisons de l'Enfance avaient pour ambition d'intervenir de façon globale sur l'enfant, en mêlant étroitement apprentissage scolaire et éveil de toutes les potentialités de celui-ci, donc en recherchant la collaboration constante entre l'instituteur et l'animateur, durant le "temps scolaire" comme durant le "temps extra-scolaire". La Maison de l'Enfance devait être un lieu de vie continue pour l'enfant, sans séparation trop marquée entre la maternelle et le primaire (mise en oeuvre d'un cycle mixte) ni entre le "scolaire" et le "non scolaire". L'éducation à l'autonomie devait revêtir autant d'importance que les aspects cognitifs des apprentissages.

- L'ambition était du même ordre au niveau du Collège. Certes, les approches pédagogiques méritaient d'être totalement renouvelées par rapport aux pratiques traditionnelles, mais il était également important que le Collège - qui occupait une partie centrale dans la Maison de Quartier - fasse fond le plus largement possible sur les autres secteurs d'animation représentés dans le même lieu, à savoir, le Centre d'Action Culturelle, le Centre Multi-Média de la Bibliothèque et le Centre Audio-Visuel, de manière à enrichir le discours pédagogique d'approches très diversifiées.

- Le Centre d'Action Culturelle, pour sa part, ne pouvait avoir pour seule ambition de contribuer à la diffusion culturelle dans la mesure où il n'était situé qu'à quelques centaines de mètres de l'importante Maison de la Culture. Tout en collaborant avec cette dernière, il devait, au contraire, contribuer à développer la créativité chez un public largement disponible et réceptif.

- Développer la création, donner la parole à ceux qui ne disposent pas de moyens d'expression publics, tels étaient également les objectifs des responsables de la vidéo qui, par mesure dérogatoire (cela se passait, en 1973-74, donc, à l'époque du monopole de l'O.R.T.F.) avaient obtenu l'autorisation d'émettre dans les limites du quartier.

- La Bibliothèque C.D.I. devait poursuivre des objectifs très voisins. Elle devait contribuer au plus large développement de l'éducation permanente en proposant à tous les publics scolaire et non scolaire - les documents les plus divers, écrits, sonores, visuels et autres. Pour ce faire, elle occupait une place centrale, au coeur de la Maison de Quartier, dans une sorte de maison de verre largement ouverte sur la rue piétonne et sur le parc urbain.

- Le Centre Social, en charge des crèches familiales et collectives comme des résidences pour personnes âgées, de même que des publics défavorisés résidant sur le quartier, devait favoriser l'émergence d'une certaine convivialité en tenant compte de la présence de groupes sociaux très différents par leur origine, leur niveau socio-économique, mais aussi leur âge. Cette recherche de convivialité ne pouvait certes être la préoccupation du seul Centre Social, mais il devait jouer un rôle moteur dans ce domaine et interpeller les autres unités du C.E.P.A.S.C.

^ Dans un tel ensemble, le Centre de Formation Continue se situait nécessairement à la croisée de bien des chemins. Sans vouloir négliger les aspects liés à la formation professionnelle, toujours aigüés sur un quartier comportant des populations défavorisées, le Centre devait oeuvrer en priorité pour une meilleure insertion sociale et culturelle des différentes couches sociales.

- Le Centre Sportif, délaissant l'aspect compétition, par ailleurs largement pris en compte par les associations et les clubs de la ville, devait mettre essentiellement l'accent sur le sport de loisirs, propre à développer, loin des aspects parfois négatifs de la compétition à outrance, cette convivialité, cette "cohabitation" harmonieuse, que l'on souhaitait faire régner sur la Ville-neuve, peut-être avec un brin d'utopie...

II. LE PASSAGE DU PROJET A LA REALISATION : LES PREMIERS DERAPAGES.

Je ne retiendrai ici, dans le cadre de ce bref témoignage, que quelques exemples qui me paraissent significatifs de la distance qui peut exister entre un projet et sa réalisation.

Je passerai rapidement sur les premiers dérapages dûs au système d'affectation des logements H.L.M. aux différentes catégories de demandeurs et qui eurent pour effet, alors que ce type de logements était largement disséminé sur l'ensemble du quartier, de regrouper assez massivement la population immigrée dans un secteur déterminé. Cela provoqua une modification de la carte scolaire des écoles maternelles et primaires et amena certains enfants à passer devant l'école située au pied de ces immeubles pour se rendre à l'école voisine... L'osmose recherchée entre l'école et l'habitat devenait plus aléatoire.

1. L'appropriation des équipements par les habitants

Durant des décennies, l'on s'était plaint, en France, du retard avec lequel les quartiers nouvellement construits étaient pourvus en équipements scolaires, culturels, sportifs, etc...

A la Villeneuve, l'essentiel des équipements - avec leurs professionnels - furent "livrés" aux habitants en même temps que les logements !

Une situation théoriquement idéale, mais qui révèle progressivement ses aspects pernicieux.

Nous l'avons vu, les élus - et les concepteurs" du projet - avaient pour objectif de donner le pouvoir aux habitants, de leur remettre un ensemble d'équipements, et de leur en confier la gestion. Le quartier devait pouvoir se gérer démocratiquement. L'on avait même évité, pour ne pas risquer une sorte de mainmise extérieure, de confier l'animation de certains secteurs à l'une ou l'autre des grandes fédérations nationales tels les "Francs et Franches Camarades" ou les clubs "Léo LAGRANGE". Les animateurs avaient été recrutés sur place, sans l'entremise de l'un de ces organismes. Et l'on avait fait appel à candidature sur le plan national pour le recrutement des professeurs, sur le plan départemental pour celui des instituteurs. Les responsables des diverses unités du C.E.P.A.S.C. avaient été, eux, recrutés et nommés au moins un an avant l'ouverture du Centre.

Les professionnels étaient donc à pied d'oeuvre pour accueillir les habitants et - théoriquement - pour les aider, non seulement à vivre sur le quartier, mais aussi - et surtout - à s'approprier les différents équipements et à les prendre en charge.

En fait, la plupart de ces professionnels - notamment ceux du secteur animation (nous analyserons plus loin les comportements des enseignants) tout en développant leur pratique professionnelle, eurent également pour souci de trouver une identité propre, de se construire des territoires, de se définir un statut professionnel au sein de l'organisme central de gestion qu'était l'A.E.P.A.S.C. (Association Pour l'Education Permanente et l'Animation Sociale et Culturelle). Cette recherche d'un statut se fit dans le conflit : grèves, turbulences, manifestations marquèrent l'année 73 et les suivantes (les équipements avaient ouvert en 72)...

Les habitants du quartier, pourtant militants dans leur ensemble, ne surent pas ou ne voulurent pas se situer dans ces conflits opposant une municipalité socialiste à une majorité d'animateurs. Mais il s'avéra rapidement qu'ils ne tenaient pas outre mesure à prendre ce pouvoir un peu empoisonné qui leur était destiné et qui les contraindrait à assumer des charges d'employeur. En définitive, malgré de multiples tentatives, il fut impossible de mettre sur pied une ou plusieurs associations ayant un fonctionnement authentiquement associatif. Ainsi, la ville dut conserver un pouvoir, qu'elle avait voulu remettre aux habitants et qui fut partiellement "confisqué" par les professionnels.

En définitive, il n'y eut pas, à de rares exceptions près, appropriation par les habitants des équipements initialement construits.

Par contre, il n'en fut pas de même de l'un d'entre eux. Le pourcentage de jeunes couples ayant choisi d'habiter sur le quartier s'étant avéré plus élevé que prévu, le nombre des tout jeunes enfants le fut également. D'où un manque de places dans les crèches. A partir de ce constat, la réaction fut, dans un premier temps, classique : mobilisation des habitants concernés, interpellation des élus municipaux et des responsables de la D.D.A.S.S. , réponse négative, constitution d'une association, de défense. Dans un deuxième temps, cependant, les membres de l'association adoptèrent une démarche différente. Ils proposèrent à leurs interlocuteurs de la ville et de la D.D.A.S.S. la création d'une crèche gérée et largement animée par eux-mêmes (garde des enfants, préparation des repas, etc...). En contrepartie, la ville mettrait un appartement à leur disposition et la D.D.A.S.S. nommerait une puéricultrice. L'entente put se faire sur cette base. Ce que l'on pourrait appeler une crèche "sauvage" fonctionna, durant plusieurs années, jusqu'à ce que la construction d'un Centre de la Petite Enfance put être réalisée. L'association fut évidemment associée à la conception de ce Centre et devint des partenaires gestionnaires. Ainsi, un projet né dans la revendication et réalisé grâce à un engagement responsable d'un groupe d'habitants, aboutit à une oeuvre à gestion collective.

2. Les équipements "vitrines"

Dans ce quartier à l'habitat extrêmement dense (pour obtenir un "espace-parc" important, l'on choisit de construire un seul bâtiment, très long et très haut, en forme de serpent) l'on avait souhaité que tous les équipements publics soient immédiatement accessibles à tous les habitants. On les a donc construits de manière à ce qu'ils débouchent directement, soit sur la voie piétonne centrale (la galerie de L'ARLEQUIN), soit sur le parc. Et l'on a privilégié les façades en verre afin que nul n'ignore, sur le quartier, l'emplacement de la Bibliothèque, des gymnases, des ateliers d'expression, des salles de réunion communautaire, etc...

Il est indéniable que l'objectif fut largement atteint et l'on peut estimer - sans que cela ait donné lieu à une évaluation précise - que la fréquentation des dits établissements s'en ressentit. Mais les projets les mieux pensés et les plus généreux se heurtent parfois à la réalité des faits. Il en est ainsi de l'un d'entre eux, l'atelier tissage.

.../...

Celui-ci, implanté dans la Maison de Quartier et faisant partie du Centre d'Action Culturelle, était physiquement situé derrière une façade vitrée donnant directement sur la rue centrale. Les tisserands - qui étaient le plus souvent des tisserandes - travaillaient, en quelque sorte, dans une vitrine. Dans ces conditions, il ne fallut pas s'interroger longtemps sur les raisons pour lesquelles aucune femme maghrébine ne franchit jamais le seuil de cet atelier !

Le C.E.P.A.S.C. ne manquant ni de ressources, ni de réputation, il fut décidé d'installer un autre atelier, pourvu de métiers mieux adaptés aux pratiques des femmes algériennes ou marocaines, et surtout situé dans un lieu à l'abri des regards... En lançant cette opération, l'unité culturelle du C.E.P.A.S.C., associée à l'unité "Formation Continue" et à un groupement de quartier censé "représenter" la population maghrébine, avait pour objectif de valoriser la culture de cette population immigrée en favorisant le maintien de pratiques culturelles originelles.

Cependant, l'on se rendit compte rapidement que ces femmes - coupées de leur milieu d'origine - ne possédaient pas ces pratiques. Il fallut donc les former. Celles qui s'intéressèrent à cette activité n'entendaient pas s'y livrer dans un cadre de loisirs (contrairement à la pratique européenne) : elles voulaient - et elles rejoignaient ainsi la pratique d'origine - en faire commerce. Ce qui déboucha sur la création d'une association de type coopérative qui ne parvint jamais à équilibrer son budget en raison du fait que le prix des produits fabriqués, même avec des salaires proches du S.M.I.C., étaient sans commune mesure avec ceux pratiqués au-delà de la Méditerranée !

Cet exemple illustre bien, me semble-t-il, la générosité des idées originelles, la capacité d'adaptation du secteur animation intégré au C.E.P.A.S.C., mais aussi l'extrême difficulté à trouver la réponse adéquate à des situations complexes. Il faut noter cependant que d'autres pratiques inter-culturelles - peut-être moins ambitieuses - connurent un succès plus profond et plus durable.

3. Les écoles et le collège

Les écoles et le collège devaient, évidemment, constituer la pierre angulaire de l'édifice, tant au niveau des apprentissages scolaires qu'à celui des apprentissages sociaux et culturels.

Un projet global avait été élaboré par les différentes commissions préparatoires, mais l'une des premières difficultés fut de recruter un corps enseignant - instituteurs et professeurs - en accord avec ce projet et, de surcroît, capable de le mettre en oeuvre.

Dans la mesure où le recrutement de certains professeurs se fait sur le plan national, la difficulté fut moindre, {malgré certaines oppositions syndicales} et l'équipe constituée se trouva être assez homogène. Il n'en fut pas de même des instituteurs recrutés dans le cadre départemental. Les motivations des uns et des autres se révélèrent assez divergentes, ce qui ne put que nuire à la cohérence de l'ensemble et fut à l'origine d'une assez grande mobilité des enseignants au cours des premières années.

Je ne m'aventurerai pas à décrire ici les actions entreprises par les enseignants et à en dresser le bilan. Ce travail fut réalisé de façon remarquable par un groupe d'évaluation présidé par Monsieur GEMINARD, représentant permanent de l'Inspection Générale de l'Education Nationale auprès du Ministère.

Je m'attacherai simplement, à partir de deux exemples, à mettre en évidence un mécanisme de dérapage et à en apprécier les conséquences.

Le projet concernant le Collège proposait une vue globale de la fonction d'un tel établissement dans un quartier. De façon à la fois symbolique et pratique, il était physiquement situé au coeur de la Maison de Quartier, donc au coeur du quartier. Il devait être un véritable lieu de vie et de formation globale pour les adolescents du quartier, en permettant d'associer les acquisitions de type scolaire à toutes les autres approches possibles de la connaissance et du savoir-faire.

Les médiateurs de ce savoir global ne pouvaient être que les enseignants. Certes, nul ne leur demandait, tout en enseignant leur discipline, d'être également des professionnels de l'audio-visuel, du théâtre, des arts plastiques, ou de l'électronique. Mais le projet prévoyait que, dans le cadre de leur service, (15 heures d'enseignement et 9 heures d'animation globale) ils élaborent des projets avec les autres professionnels du C.E.P.A.S.C., à parité avec eux) et qu'ensemble ils mènent ces projets à bien avec leurs élèves.

Or, dès les premières semaines de fonctionnement du Collège, les enseignants décidèrent, à une très large majorité, d'utiliser leur temps de non-enseignement (9 heures sur 24) pour :

- introduire un changement radical au niveau de la pratique purement pédagogique ;
- travailler en équipes ;
- gérer collectivement le Collège ;
- développer les relations avec les parents et leur implication dans la vie du Collège.

Cette équipe d'enseignants réalisa un travail considérable que la commission GERMINARD apprécia à sa juste valeur, mais, consciemment ou inconsciemment, referma le Collège sur lui-même.

Très rares furent, en effet, les enseignants du Collège qui s'impliquèrent dans l'animation globale du quartier ; peu nombreux furent ceux qui menèrent à bien des projets "ouverts" avec les professionnels de l'animation. Auraient-ils réagi différemment si ces derniers n'avaient pas existé, s'ils avaient eu seuls en charge cette oeuvre d'éducation globale et permanente qui était celle de l'ensemble du C.E.P.A.S.C. ? C'est assez peu vraisemblable. En définitive, il faut bien reconnaître, que tout en étant intégrés dans un même ensemble, les deux catégories de professionnels firent peu de chemin ensemble dans le sens d'une réelle reconnaissance réciproque qui seule permet de conduire un projet commun.

Dans la majorité des cas, les professeurs considérèrent les animateurs comme des aides, sinon des auxiliaires. Et bien des animateurs - dont la rigueur n'était pas toujours la qualité principale - se refusèrent à entrer dans une organisation scolaire qu'ils tenaient pour trop rigide (bien qu'elle fût tenue pour extrêmement souple - voire "laxiste" - par le monde de l'Education Nationale ...).

Dans les écoles maternelles et primaires, l'évolution de la situation fut assez voisine, même s'il existait des différences notables, en particulier le fait que les instituteurs ne disposaient d'aucun temps de concertation, à la différence des professeurs.

Le projet des "Maisons de l'Enfance" (école + secteur d'animation intégré à l'école) était plus structuré encore que celui de la "Maison des Adolescents" (Collège + Maison de Quartier), dans la mesure où, d'emblée, les concepteurs avaient décidé de constituer des équipes mixtes enseignants - animateurs, ces derniers devant être associés aux enseignements scolaires et les instituteurs pouvant intervenir, le cas échéant, dans le temps non-scolaire.

.../...

Ce projet, parfaitement cohérent, était cependant très ambitieux eu égard, à la formation - et surtout aux motivations - de certaines personnes composant les équipes. Nous l'avons vu plus haut, tous les enseignants n'étaient pas porteurs de projets novateurs. Et beaucoup d'"animateurs-enfance" n'avaient aucun passé professionnel. Le mélange de ces deux catégories de personnes fut souvent explosif, les enseignants reprochant aux animateurs leur absence de formation professionnelle et de rigueur ; les animateurs reprochant à certains enseignants leur peu de goût pour une pédagogie centrée sur le développement global de l'enfant.

Au fil des ans, après de multiples conflits, seuls quelques projets, portés par des professionnels des deux "camps" qui s'étaient reconnus, purent vivre et se développer. Dans la majeure partie des cas, chaque groupe professionnel se retira sur son territoire (école pour les uns, centre d'animation pour les autres), ce qui ne les empêcha pas, à l'occasion - mais non de façon permanente et pratiquement institutionnalisée - de collaborer ensemble à la réalisation de projets ponctuels.

4. Les relations entre les professionnels et leurs employeurs

Les quelques exemples qui précédaient montrent qu'il existe, indéniablement, une certaine distance entre les objectifs initiaux et ce qui fut effectivement réalisé. Certes, les faits sont parfois têtus et s'opposent aux volontés les plus novatrices. Mais les dérapages les plus importants sont à vrai dire, imputables aux hommes, et tout particulièrement aux professionnels chargés de mener le projet à bien, de même qu'à un certain nombre d'institutions locales, régionales ou nationales.

Il peut, tout de même, paraître surprenant que des professionnels, spécialement recrutés pour réaliser un projet clairement défini, ne se sentent que peu lié à celui-ci et lui substituent rapidement leur (s) propre (s) projet (s) +

Il paraît plus surprenant encore que leurs employeurs - du moins certains d'entre eux - acceptent cette sorte de "fuite" sans se donner les moyens d'analyser réellement les raisons objectives qui pourraient expliquer, voire justifier, une telle évolution.

Seule la collectivité locale s'est efforcée d'accompagner, au jour le jour, la mise en oeuvre du projet et a conduit la discussion avec ses professionnels. Mais sans toujours parvenir à faire prendre en compte ses analyses et encore moins à imposer ses vues. Les autres partenaires, l'Education Nationale, la Culture, la Jeunesse et les Sports ne se sont que timidement intéressés à la phase de réalisation et de fonctionnement, comme s'ils ne se sentaient que médiocrement concernés par le projet, voire même - et ce fut le cas de certains responsables locaux - franchement hostiles.

Il est symptomatique, à cet égard, que la Commission Administrative de Contrôle - sorte de Conseil d'Administration du C.E.P.A.S.C. - n'ait été que rarement réunie par son président, le Préfet, et se soit toujours révélé être une instance formelle, sans réelle volonté, ni pouvoir.

Dans ces conditions, les hommes et les femmes du terrain eurent souvent le sentiment d'être peu ou prou "lâchés" par leur tutelle, ou livrés à eux-mêmes. Que certains mirent à profit cette prise de distance pour privilégier leurs propres vues ou visées, peut se concevoir, sinon se justifier.

Il faut noter, en outre, que cette prise de distance des différents partenaires, exception faite de la municipalité, fut surtout sensible par rapport au fonctionnement intégré du C.E.P.A.S.C. Certains, tels l'Education Nationale et la Culture, portèrent une relative attention au fonctionnement de leurs équipements respectifs : écoles, collèges, C.A.C., mais se désintéressèrent le plus souvent de ce qui devait constituer, en fait, l'un des aspects

majeurs de l'innovation, à savoir la collaboration institutionnelle entre les différentes équipes sur le terrain. Là encore, il est éclairant de constater que la commission GEMINARD, dont il est question plus haut, n'a pas estimé pouvoir prendre en compte, dans son évaluation, les différents aspects de l'intégration, sinon de façon non essentielle, A vrai dire, Monsieur GEMINARD avait parfaitement perçu la nécessité d'une évaluation globale, mais ce n'était pas l'objet de sa mission et il estimait ne pas disposer des outils d'évaluation nécessaires. Lorsque la municipalité de GRENOBLE avait souhaité qu'une évaluation du système éducatif fût entreprise, elle songeait, au projet dans son ensemble. La réponse de l'Education Nationale fut une évaluation - au demeurant très scrupuleuse - du système scolaire !

III - AU-DELA DES DERAPAGES, LES SUCCES...

Certains détracteurs du projet de la Villeneuve reprochèrent aux concepteurs - et notamment aux élus municipaux - d'avoir imaginé qu'un quartier comme celui de L'ARLEQUIN, avec ses parti-pris urbanistiques et architecturaux, avec son foisonnement d'équipements publics regroupés au sein du C.E.P.A.S.C., gommerait les différences sociales, culturelles, économiques et professionnelles. Une certaine dose d'utopie a certes inspiré bien des responsables de ce projet, mais peu nombreux devaient être ceux qui auraient rêvé à une telle transformation. Par contre, il est légitime de se demander si, malgré le contexte général auquel les habitants de ce quartier n'échappaient pas, ces différences ne se trouvèrent pas atténuées en raison d'un accès plus égalitaire aux différents lieux de formation initiale et permanente, de loisirs, de culture. En raison aussi, d'un climat général de respect des différences, voire de convivialité, qui caractérisa ce quartier.

Là encore, il est difficile d'évaluer objectivement l'importance - quantitative et qualitative - de ce phénomène, si tant est qu'il existe.

On peut néanmoins faire état d'un certain nombre d'observations.

1. Les enfants, premiers bénéficiaires

La première observation - et sans doute la plus manifeste - est que les enfants, jusqu'à l'adolescence, semblent profiter pleinement du dispositif mis en place, à peu près sans restrictions liées à leur origine sociale ou ethnique. Depuis la maternelle - voire la crèche - et jusqu'à la fin de la scolarité en collège, ils vivent dans un environnement, du moins au niveau du quartier, qui sollicite leur être dans sa globalité, qui développe et stimule leur créativité, qui les conduit progressivement vers l'autonomie. L'on aurait pu craindre que, vivant dans une sorte de monde clos, ils n'éprouvent quelque difficulté à en sortir. Or, même les professeurs les moins favorables à "l'esprit" de la Villeneuve, devaient convenir, lorsqu'ils recevaient, au lycée, des élèves provenant du Collège, que ceux-ci, tout en ayant acquis le même bagage que leurs camarades des autres collèges, possédaient, en outre, une capacité d'initiative et d'autonomie plus grande que la moyenne. D'où la formule suivante, parfois proférée par tel ou tel enseignant : "A la Villeneuve, on t'a appris à parler, ici, tu apprendras à te taire..." Manifestement, certains objectifs étaient atteints...

2. Les parents et l'école

Il est un autre domaine, lié à l'école, où l'on peut observer à la fois un amenuisement des distances sociales et une réelle réussite par rapport au projet initial : c'est celui de l'implication des parents dans l'école.

Il existait, dès le départ, un certain nombre d'éléments facilitateurs:

- les écoles avaient été construites au pied des immeubles, pratiquement au débouché des ascenseurs ;

- elles étaient largement vitrées et comportaient des locaux pouvant servir à l'animation ou à des réunions d'habitants (pas nécessairement parents).

. dans la plupart de ces écoles exerçaient des enseignants qui privilégiaient le travail en équipe et la relation avec les parents ;

. au collège, les parents (pas seulement les délégués) étaient conviés, chaque mardi soir, aux travaux en commission et aux assemblées générales qui permettaient de gérer l'établissement. Ils étaient invités, après chaque conseil de classe, à venir retirer auprès de l'équipe d'enseignants, le "dossier bulletin" concernant leur enfant.

Une grande partie des parents, de toutes conditions sociales, ont su profiter de cet ensemble de conditions favorables. Ils ont réellement investi l'école, soit individuellement, soit regroupés au sein de l'Association Syndicale des Familles. Ils ont élaboré, avec les maîtres, les conditions de fonctionnement de l'école, ainsi que, contrairement à tous les usages... les projets pédagogiques. La Villeneuve de GRENOBLE est le seul lieu où j'ai vu des enseignants et des parents parler de pédagogie dans le calme et le respect réciproque. Il est probable que la pratique du travail en équipe, développée par les enseignants, a joué ici un rôle facilitateur. Un autre élément facilitateur résidait probablement dans le fait qu'il y avait un certain consensus entre enseignants, et parents quant à l'objectif éducatif visé.

Ce consensus n'était cependant pas général, Certains parents d'origine maghrébine n'étaient pas toujours en accord avec le schéma éducatif prôné par la majorité : celui-ci s'éloignait parfois de manière trop sensible de leurs habitudes culturelles, notamment, bien sûr, pour ce qui concerne les jeunes filles,

II faut reconnaître, sur ce point, que les parents immigrés qui franchissaient les portes de l'école - et ils étaient nombreux - appartenaient plutôt à la catégorie de ceux qui recherchaient une forme d'intégration dans la société française. Les autres se manifestaient moins, ou de manière plus hostile, parfois à travers des organismes plus ou moins représentatifs de leur communauté.

3. Le C.E.P.A.S.C. et la Villeneuve : lieux d'expérimentation .

Dans le formidable défi lancé, dans ce quartier, aux comportements sociaux et culturels plus ou moins immuables, l'ensemble des équipements publics regroupés au sein du C.E.P.A.S.C. avaient un rôle à jouer.

Plus nettement que dans les autres centres intégrés, il s'agissait ici de favoriser un processus de transformation sociale grâce à un accès plus égalitaire des différentes couches sociales au monde de la culture, du savoir, de la créativité, grâce à une vie sociale plus conviviale et plus responsable.

Pour des raisons diverses - dont certaines ont été exposées plus haut - le C.E.P.A.S.C. n'a sans doute pas joué totalement ce rôle et le quartier n'est pas devenu cet "Eden socialiste" dont certains rêvaient peut-être, et que d'autres redoutaient.

Nul ne peut nier, cependant, que la Villeneuve et le C.E.P.A.S.C. furent - et sont encore - un formidable laboratoire de recherche dans les domaines les plus divers touchant à la vie sociale, et que nombre d'initiatives furent, soit des succès, soit des occasions de tester le bien fondé de telle ou telle hypothèse. Ainsi, on peut citer :

.../...

- le fonctionnement en auto-gestion, ou en co-gestion, d'équipes et d'équipements (l'équipe de prévention jeunes, le Collège, certaines écoles, la Maison Médicale) ;

- la communication par câble, avec une vidéo de quartier faite par et pour les habitants (avec les embûches et les difficultés d'une telle entreprise et la vérification du pouvoir détenu par les professionnels) ;

- la mise en évidence et le développement d'une vie inter-culturelle au niveau d'un quartier (avec l'émergence de l'ambiguïté des situations réelles : à quelle (s) culture (s) les minorités veulent-elles adhérer ?) ;

- l'émergence et le développement d'une sorte d'école communautaire, à la fois poumon et coeur d'un ensemble qui mise l'essentiel sur la formation des jeunes, dans la perspective de leur future vie de citoyen.

Dans chacun de ces domaines - et dans bien d'autre encore - le C.E.P.A.S.C. et la Villeneuve ont permis à la pratique sociale de rompre avec des habitudes anciennes que l'on croyait immuables, de proposer d'autres démarches, d'en explorer les différentes voies, d'en cerner les difficultés, de faire émerger les points positifs. Vu sous un certain angle, l'on pourrait penser que ces changements sont peu importants en regard des espérances, mais dans ce domaine, pouvait-on miser sur la révolution plutôt que sur l'évolution ?

J. MECKLER
Directeur du
CEPASC

Le 12-06-86

L'ECOLE ET SES PARTENAIRES CULTURELS

JEAN ADER

I - EDUCATION ET CULTURE

Les premiers ensembles d'équipements intégrés (Yerres, Istres) réalisés en France ont reçu le nom de Centres Educatifs et Culturels. Ce n'est pas un hasard. Dans la fin des années 60, la globalité que les équipements intégrés avaient pour ambition d'appréhender se définissait par le couple Education/Culture. Dans un autre contexte ou dans un autre temps l'articulation de ces termes aurait passé pour un pléonasme. En fait, cette terminologie signifiait la prise en compte d'un divorce et la recherche d'une réconciliation ; elle se référait à un double mouvement : D'une part, l'Ecole s'ouvrait vers les activités culturelles ; contrainte par son histoire à des tâches de plus en plus spécialisées, elle ne trouvait plus en elle-même tous les moyens nécessaires à son propre développement ; elle cherchait à emprunter au secteur voisin mais différent des activités culturelles les moyens de faire face à ses propres objectifs. C'est le premier sens du terme "ouverture".

D'autre part, on prenait conscience que dans la vie sociale des groupes auxquels s'adresse l'école (les jeunes, mais aussi la collectivité), les besoins proprement scolaires de formation ou de préparation professionnelle n'étaient pas dissociables d'autres besoins, non moins essentiels, comme ceux qui, par exemple, sont liés à la vie de loisir et aux activités libres des individus comme à leurs pratiques culturelles. Ainsi, en un second sens, l'ouverture de l'école aux activités culturelles et sociales pouvait avoir pour but d'aider les jeunes à dépasser leurs difficultés, y compris leurs difficultés scolaires.

La façon dont la relation Education/Culture est aujourd'hui perçue remet en question la référence privilégiée aux besoins sociaux. En même temps, si l'institution scolaire a toujours tendance à définir "l'ouverture" dans la continuité de son action pédagogique, on ne peut plus dire que lorsqu'elle recourt aux partenaires culturels c'est simplement pour accomplir ses propres objectifs par d'autres voies. Les partenaires culturels ont acquis par rapport à elle une plus forte autonomie, ce qui, paradoxalement, leur permet de s'impliquer davantage dans la coopération.

Si cette coopération dépasse aujourd'hui le cadre des équipements intégrés et se concrétise dans des actions inter-ministérielles telles que le développement social des quartiers ou l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, c'est l'expérience de l'intégration qui lui a servi de révélateur, et qui peut, aujourd'hui, la renforcer. Et si l'ouverture de l'Ecole débouche aujourd'hui sur une telle coopération, c'est qu'en une troisième acception, plus riche et plus complexe, cette ouverture sur la vie culturelle se définit par la question centrale dans toutes les actions auxquelles elle renvoie :

Comment peut-on faire se rejoindre et se féconder réciproquement deux types de démarches : celle de l'institution scolaire qui vise à construire les fondements d'une culture de l'individu qui soit aussi une culture commune ; et celle des organismes et institutions culturelles pour développer la création d'une culture vivante et assurer sa communication.

L'expérience montre que la coopération entre l'école et ses partenaires culturels, dans le cadre des équipements intégrés mais aussi hors de ce cadre, s'établit principalement à propos de quatre grands domaines d'activités :

- les activités liées au spectacle vivant, - surtout le théâtre,
- les activités autour du Livre et de la Lecture,
- les activités liées aux langages et apprentissages musicaux,
- les activités liées au cinéma et à l'audiovisuel.

L'avantage de la dynamique créée par l'intégration des équipements est de permettre que ces activités se négocient, entre l'école et ses partenaires, sur le long terme et sur la base de programmes d'action.

Cette dynamique s'est fondée sur une approche institutionnelle: il ne s'agissait pas en effet simplement de donner à l'Ecole les moyens d'enrichir sa pratique pédagogique par des activités complémentaires, mais d'associer l'établissement scolaire à d'autres établissements partenaires : un centre d'action culturelle, une bibliothèque municipale, une école de musique, etc. Si la négociation d'un programme d'actions conjointe devient possible.

C'est parce que ces partenaires ont un caractère institutionnel et qu'ils interviennent en tant que tels dans la coopération avec l'établissement scolaire.

Le cas des bibliothèques de lecture publique associées à un établissement scolaire, comme on en rencontre dans nombre d'équipements intégrés est éclairant : une bibliothèque d'établissement (C.D.I.), bien équipée et très ouverte, peut assumer l'organisation d'activités autour du Livre permettant de l'appréhender non plus comme "ressource" pour le travail scolaire, mais comme objet culturel et source de plaisir - (ex: rencontres avec des écrivains ou des professionnels du Livre..). Toutefois, seul l'association avec une bibliothèque de lecture publique permet non seulement de garantir la fréquence et la qualité professionnelle de telles interventions, mais aussi de mener une action plus significative incluant notamment la confrontation des pratiques de lecture des publics scolaires et non scolaires.

La coopération négociée entre l'école (l'établissement scolaire en tant qu'institution) et les institutions culturelles offre un second avantage : celui des acteurs : le développement de l'action culturelle en milieu scolaire peut se traduire par une multiplicité des sollicitations d'intervenants éventuels dont les projets sont de force, de qualité et d'orientation souvent très diverses. L'école ne peut que difficilement introduire dans cette diversité la cohérence nécessaire ou faire prévaloir des exigences de qualité, tout en maîtrisant les conditions de moyens et de temps qu'implique la programmation de ces interventions. Ces tâches sont par contre de celles que les équipes professionnelles d'action culturelle peuvent aisément résoudre pour et avec l'Ecole. C'est ce partenariat permanent que l'intégration des équipements a rendu possible.

Cette coopération institutionnelle laisse ouverts toutefois quelques problèmes. Il n'est pas irréaliste de penser qu'une institution peut aussi, en imposant ses choix, faire obstacle à des possibilités d'ouverture plus accessibles ou correspondant mieux aux besoins des enseignants.

Par ailleurs, dans nombre de cas de figure de l'intégration des équipements comme dans la situation courante de nombre d'établissements scolaires, il n'existe aucun établissement d'action culturelle en mesure d'intervenir comme partenaire. Est-ce que les établissements socio-culturels (Maison pour tous, par exemple) plus nombreux et généralement plus proches des établissements scolaires, peuvent jouer ce rôle ? Ils ne comportent que rarement des professionnels de l'action culturelle, et donnent généralement la priorité à l'animation. Mais ils peuvent mettre leurs capacités d'organisation et d'action au service d'un rôle efficace de relai entre l'établissement scolaire et les professionnels de l'art ou du spectacle.

3 - COOPERATION ET DIFFERENCE

Au delà des aspects institutionnels, le partenariat entre enseignants ou établissements scolaires d'une part, intervenants ou établissements culturels d'autre part pose des questions de contenu au moins aussi importantes que les précédentes.

Le partenariat entre l'école et les acteurs ou les institutions culturelles passe par le respect réciproque de la démarche propre à chaque partenaire. En particulier, pour chacun d'eux, il existe une logique de l'action, et cette logique n'est pas la même pour l'action éducative et pour l'action culturelle. L'action de l'école est finalisée par les apprentissages, l'action culturelle par le rapport au monde de la création ou de la production culturelle. Ceci pour simplifier.

L'intégration des équipements s'est fondée sur l'idée que ces deux logiques - solidaires ? complémentaires ? - ne pouvaient être assumées que par des partenaires différents. Pour revenir à l'exemple de la bibliothèque, elle a montré aussi qu'elles pouvaient se développer dans des espaces communs, mais en impliquant une claire distinction des tâches et des temps. L'extension de la coopération Education/Culture a amplifié le risque que les équipements intégrés ont révélé : celui de la réduction de la logique de l'action culturelle à celle de l'enseignement (le risque inverse est extrêmement réduit, mais la méconnaissance réciproque est fréquente). Or, l'action culturelle et l'intervention des artistes, en milieu scolaire, n'a pas à ce justifier par rapport aux exigences pédagogiques. Cette reconnaissance de l'autonomie de ces partenaires est décisive pour l'institution scolaire.

Cette conclusion s'impose avec plus de force lorsqu'il s'agit de projets. Les projets éducatifs veulent traiter l'écart entre la Culture des jeunes et celle de l'école. Les projets culturels visent à combler l'écart entre la culture vécue des jeunes et la richesse de la création ou de la disponibilité des objets culturels. Ces derniers même lorsqu'ils s'adressent à la population scolaire, débordent largement la réalité de l'école. Les premiers restent dans l'univers scolaire même quand ils en provoquent l'ouverture ; ils maintiennent au premier plan la préoccupation des apprentissages, même s'ils leur ouvrent de nouvelles voies. Les projets spécifiques qui concernent des groupes d'élèves, des enseignements définis, ou par ailleurs des interventions déterminées dans leur domaine (théâtre, musique, etc.) ou dans leur durée se prêtent à des négociations qui, sur la base de leurs différences, peuvent aboutir à des plans d'action en commun, à des opérations conjointes limitées dans le temps. C'est par exemple, ce qui se réalise, dans le meilleur des cas, dans la mise au point d'un "Projet d'action éducative", au sens que l'action culturelle en milieu scolaire donne à ce terme.

Au delà de ce niveau d'implication temporaire et limitée des partenaires, la coopération entre institutions scolaires et institutions culturelles ne peut se développer qu'en référence aux projets d'ensemble que chacune de ces institutions élabore pour mener sa propre action sur un terme de plusieurs années.

Mais une question préalable aussitôt surgit : existe-t-il réellement de tels projets ? Nombre d'enseignants et nombre d'intervenants culturels ignorent dans leur pratique ce que peut être un projet construit et suffisamment affirmé pour orienter l'action sur le long terme. A fortiori, les projets d'établissements restent rares. Or, l'existence de tels projets - que tout établissement d'action culturelle est désormais tenu de construire - n'est-elle pas une condition clé de la coopération entre secteur éducatif et secteur culturel ?

Dès lors qu'il deviendra possible de se référer à de tels projets la question majeure de l'ouverture de l'école prendra une dimension stratégique : il s'agira de savoir si la coopération entre l'école et ses partenaires se construit par intersections occasionnelles de deux projets d'ensemble, par exemple celui de l'établissement scolaire et celui de l'établissement d'action culturelle qui, intégration ou pas, se trouvent associés. Ou si chaque établissement est en mesure d'insérer dans son propre projet, comme une dimension forte, sa coopération avec un ou d'autres établissements à vocation différente. C'est là que se situe l'explicité ou non selon les cas - l'un des ressorts les plus forts de l'intégration des équipements. Si l'on veut conserver au terme de projet sa pleine signification, il est clair que cette démarche ne doit pas procéder de l'obligation mais du choix qui caractérise l'autonomie. De ce point de vue, le statut des établissements scolaires et celui des institutions culturelles restent encore fortement différents.

L'ouverture de l'école à la vie culturelle, à la culture vivante, aura beaucoup avancé lorsque les institutions scolaires - et non seulement les enseignants assumeront le dialogue avec des partenaires-hommes ou -institutions - dont la fonction, n'est pas d'instruire et d'éduquer, mais de créer et de témoigner. Mais ce dialogue ne sera fécond qu'autant qu'il consacrera la reconnaissance de l'autonomie du projet culturel de ces partenaires par les institutions scolaires. Et cette reconnaissance sera à la mesure de l'autonomie que ces institutions seront elles-mêmes en mesure d'assumer.

Jean Ader

ASPECTS ARCHITECTURAUX

COLLEGE OUVERT et COLLEGE INTEGRE

Par R. MALLERIN

Dans le cadre :

— des directives du ministère de l'Education nationale, visant à ouvrir de plus en plus les établissements scolaires sur la vie et sur leur environnement ;

— des perspectives ouvertes par la décentralisation, qui donnera aux collectivités territoriales des responsabilités de plus en plus grandes dans la programmation et l'utilisation des équipements publics, en vue d'une action éducative et culturelle globale ;

Il semble plus intéressant que jamais d'envisager de construire, quand le contexte s'y prête, des lycées et collèges ouverts, architecturalement intégrés à leur environnement. Un nombre assez important d'établissements scolaires de ce type ont d'ailleurs déjà été construits et l'étude de leur fonctionnement peut apporter une utile contribution à la réflexion sur ce sujet.

Il importe, toutefois, de bien distinguer deux types de conception, un peu différents, de l'établissement ouvert :

— « le lycée ou collège ouvert »

Ce type d'établissement, s'il est intégré à l'urbanisation environnante, reste une unité strictement indépendante, sur le plan administratif, des institutions et organismes voisins.

— « le lycée ou collège intégré »

L'établissement n'est pas seulement intégré physiquement à son environnement urbain, il est également intégré, dans son fonctionnement, à un complexe éducatif et culturel, dont il est une des unités.

I. — LE LYCEE OU COLLEGE OUVERT

1.1. Modalités de ce type d'ouverture :

1.1.1. Le collège ouvert est intégré physiquement à l'environnement urbain.

— il n'a pas de clôture et ne constitue donc pas un espace fermé ;

— il ouvre physiquement sur l'espace urbain et peut se trouver très proche d'autres établissements publics : maison de quartier (ou maison pour tous, etc.) centre social, crèche ou halte-garderie, centre de santé, bibliothèque, locaux sportifs, locaux administratifs, restaurant municipal...)

La liaison et la communication spatiale avec ces lieux se fait par l'intermédiaire :

— de la rue piétonne ;

— de la place (forum..).

1.1.2. par vocation naturelle
— accueille plus facilement son fonctionnement :

- parents d'élèves
- adultes en formation
- élèves en dehors des heures de classe

— organise (soit directement, soit dans le cadre d'un C.D.I., soit dans le cadre d'un organisme public : expositions, conférences...)

— accueille, éventuellement, des visiteurs pour des activités soit périscolaires, soit culturelles :

- réunions d'associations
- centres aérés et de loisirs
- manifestations culturelles

1.1.3. Une coopération avec d'autres organismes peut intervenir dans certains locaux :

- le restaurant scolaire pour les élèves (la réciproque étant également possible pour le public scolaire) ;

- les équipements sportifs ;

- le C.D.I., qui peut être annexe de celle-ci.

1.2. Modalités de fonctionnement

Le fonctionnement du collège ouvert, sous l'entière responsabilité du conseil d'établissement, doit être adapté aux aspects culturels à accueillir son fonctionnement.

Les modalités de ce type d'ouverture à accueillir sont fixées par le conseil d'établissement et l'institution.

1.3. Conséquences pédagogiques

1.3.1. Conséquences pédagogiques

Des établissements de ce type permettent une pédagogie novatrice, basée sur :

- l'ouverture sur la vie sociale et culturelle ;
- l'ouverture à l'Education nationale ;
- le travail autonome ;

d'équipements publics pour une aire géographique donnée. L'établissement scolaire devient, alors, un des éléments d'un complexe plus vaste. Cette conception suppose une réflexion sur les fonctions à assurer par l'ensemble et leur intégration, et la traduction de cette réflexion dans un programme architectural et un mode de fonctionnement approprié.

2.1. L'intégration des fonctions :

Les concepteurs d'un projet de cet ordre ne s'expriment plus en termes d'établissements individualisés disposant d'équipements spécifiques (collège, M.T.P., bibliothèque, centre social, conservatoire etc.) mais en termes de fonctions :

- fonction de formation, initiale et continuée générale et spécialisée (scientifique, technologique, musicale, plastique...);
- fonction « socio-éducative et culturelle » liée, d'une part aux activités socio-éducatives et culturelles diverses (photo, danse, poterie, art dramatique, aéromodélisme, cuisine...) pratiquées par les élèves, dans le temps et hors du temps scolaire, et par les adultes ;
- fonction « pratique sportive » liée aux activités sportives, scolaires et périscolaires de clubs, au sport de masse et aux loisirs sportifs ;
- fonction « activités sociales et sanitaires » comportant consultations sociales et médicales, activités d'assistance, rencontres et échanges sociaux, garde d'enfants...
- fonction « documentation » liée à l'information, la communication et la documentation (circulation de l'information, fonds documentaires, activités de médiathèque, bibliothèque, artothèque ;
- fonction « accueil et hébergement » liée à la restauration (scolaire et/ou non scolaire), aux diverses formes d'accueil envisagées (public, séminaires, stages, congrès) et, éventuellement, à l'hébergement (internat, tourisme social) ;
- fonction « vie associative » liée aux activités associatives des associations de l'établissement scolaire (F.S.E., association sportive) et des associations extérieures, prévoyant possibilités de réunion et espaces de rangement.

2.2. Conséquences sur la conception architecturale :

Bien entendu, toutes les conséquences pédagogiques et administratives signalées en 1.3. pour le collège ou lycée ouvert sont aussi valables pour le collège ou lycée intégré et le maître d'œuvre devra en tenir compte dans la conception architecturale ; mais, l'intégration des fonctions dans un ensemble complexe implique d'autres nécessités :

2.2.1. Nécessité de définir un programme global d'action éducative sociale et culturelle, s'appuyant sur une analyse des besoins,

2.2.2. Nécessité d'élaborer un projet architectural d'ensemble, faisant écarter les cloisonnements traditionnels et précisant :

- l'utilisation de techniques modernes de construction ;

- la responsabilisation des élèves (à travers, notamment, la libre circulation) ;

1.3.2. Conséquences administratives

Une telle forme d'ouverture, rompant avec la conception traditionnelle de la « surveillance » et à la responsabilité.

L'attention aux problèmes de conception architecturale (lieux de circulation, lieux de rencontre et d'échanges...) dans le dialogue avec les enseignants et la grande responsabilisation (traduite par une plus grande liberté d'initiative, et une vigilance accrue de tous les acteurs de la communauté scolaire).

La notion de responsabilité doit être repensée, en fonction de l'évolution de la conception architecturale précisant les domaines et les responsabilités pour ce genre d'établissement, se libérer l'initiative des principaux acteurs.

1.3.3. Conséquences architecturales

Les maîtres d'œuvres devront :

- l'organisation de l'espace scolaire doit être repensée, induites par le fonctionnement pédagogique et se manifeste une attention particulière ;

- le parti pris d'ouverture se traduit par une plus grande communication et une circulation plus libre ;

- les locaux scolaires les plus importants doivent être facilement accessibles de l'extérieur et le public puisse accéder à l'enseignement ;

- ces derniers locaux (bibliothèque, salle polyvalente, bâtiment socio-éducatif...) doivent être conçus de façon évolutive, permettant des extensions ;

- les espaces prévus, dans l'attente de nouvelles utilisations, les échanges, les activités culturelles, soient traités avec une certaine souplesse en vue des larges utilisations à prévoir.

II. — LE LYCEE OU COLLEGE INTEGRE

Le fonctionnement d'un tel type d'établissement est plus complexe que celui d'un simple lycée ou collège ouvert. Il suppose une programmation d'action éducative et culturelle

- les équipements minima nécessaires au programme ;
- les complémentarités d'équipements, permettant des intégrations physiques et regroupements fonctionnels (exemple : ateliers du collège et ateliers de la M.P.T., bibliothèque publique et C.D.I., etc.)
- les polyvalences possibles d'utilisation (un même lieu devant être utilisé par plusieurs établissements ; certains établissements pouvant ne pas disposer de locaux spécifiques...) et les aménagements éventuels permettant ces polyvalences.

2.2.3. La nécessité d'une concertation préliminaire entre toutes les parties prenantes et d'une programmation coordonnée, avec délégation de la maîtrise d'ouvrage à l'un des partenaires par les autres.

Une telle conception doit aboutir, en principe, à une plus grande rationalisation de l'emploi des équipements, à la suppression des doubles emplois, à l'utilisation maximale des locaux et, donc, à des économies d'investissement.

2.3. Conséquences sur le fonctionnement :

La conception d'un complexe intégré, si modeste soit-il, suppose des structures de fonctionnement adaptées. L'ensemble constitue, en quelque sorte, un nouvel établissement fédératif regroupant des unités ayant, pour une part, un fonctionnement autonome et spécifique et, pour une part, un fonctionnement coordonné.

Le statut de ce type d'établissement éducatif et culturel (à l'heure actuelle précisé dans des conventions passées entre l'Etat et la collectivité locale, mais qui pourrait donner naissance à une institution juridique originale) devra nécessairement prévoir trois organes :

- un conseil d'administration qui définit la politique et la stratégie de l'ensemble du complexe et en précise le budget ;
- un directeur-coordonnateur (qui, pour les ensembles de dimension modeste, peut très bien être le principal ou le proviseur, mais chargé d'une mission spécifique) ;
- un comité technique de coordination, regroupant les responsables d'unités autour du directeur-coordonnateur, et s'occupant du fonctionnement quotidien des activités du centre intégré.

*
**

L'EQUIPEMENT INTEGRE MODIFIE LES PRATIQUES CULTURELLES DES PROFESSIONNELS

(ETUDES DE CAS)

I A YERRES

Quelques exemples permettent de mettre en lumière les profondes modifications des comportements professionnels des personnels des centres intégrés dans le sens d'une ouverture à des domaines nouveaux et d'une approche globale des problèmes sociaux, éducatifs et culturels.

En outre, ces personnels poursuivent et répandent leurs méthodes de travail là où ils poursuivent leurs carrières.

De nombreux professeurs appelés à travailler hors de l'établissement scolaire (Conservatoire, Maison pour Tous, Centre Sportif, Bibliothèque...) ont acquis de nouvelles méthodes, de nouvelles connaissances, sans doute une nouvelle pédagogie.

N. O., professeur de lettres, histoire, géographie, ayant collaboré plus de dix années avec les animateurs audio-visuels du Centre Culturel (diffusion audio-visuelle, créations cinéma et vidéo, recherches) a elle-même mis au point :

- . une pédagogie de l'audio-visuel destinée aux élèves du collège
- . une pédagogie de l'audio-visuel destinée aux enseignants (mission de formation)
- . des documents pédagogiques audio-visuels

Ainsi, les compétences acquises par une collaboration avec les professionnels de l'audio-visuel ont été mises au service de l'Education Nationale,

A. B. et J.P. L., tous deux animateurs audio-visuels du Centre Culturel, collaborant pendant une décennie avec les professeurs du collège, se sont penchés sur les problèmes de pédagogie dont l'un d'eux est devenu spécialiste (parution d'un livre, rédaction d'articles de revues, enseignant d'Université).

Tous deux ont réalisé un film long métrage et ont quitté le Centre Intégré pour se consacrer à cette carrière de créateur. L'un de ces deux films a été réalisé au sein de l'équipement (avec l'aide financière du FIC) : les méthodes de traitement du film, le sujet choisi sont autant d'indices révélateurs d'un processus créatif qui, tout en restant oeuvre individuelle, est nourri par une réflexion et une approche collectives : ce film traite des problèmes relationnels socio-culturels de la population de la banlieue, il a été tourné sur place et avec la participation des usagers de l'équipement et de la population.

J.C. R., professeur d'arts plastiques, fait parallèlement une carrière de chorégraphe professionnel. Sa double formation lui a valu sa nomination au Centre Intégré. Depuis dix années, il a mené de front ces deux carrières grâce aux facilités d'échange des personnels entre le Collège et l'Ecole Nationale de Musique et de Danse.

Le professeur de dessin de l'Education Nationale, porteur de connaissances, de techniques et d'expériences pédagogiques les met au service du professeur de danse qu'il est à d'autres heures. Combien de professeurs de danse, bons techniciens de leur spécialité, peuvent bénéficier de cet enrichissement que représente l'enseignement en Collège ? Cette double démarche a permis une réflexion aboutissant à la rénovation des méthodes pédagogiques adoptées pour l'enseignement de la danse dans les écoles de danse, notamment pour un public d'enfants.

.../...

A.D., professeur agrégé d'histoire au collège, devient Directeur du Conservatoire de musique et de danse puis Inspecteur Général à la direction de la musique du ministère de la Culture. Certes, A. D. ne découvre pas la musique au Centre Intégré : il a déjà acquis ses connaissances musicales à son arrivée dans le Centre.

Il n'en reste pas moins que l'exercice du métier de professeur au Collège lui fournit un matériel pédagogique qu'il induit au sein du Conservatoire de musique ; grâce à la collaboration intense entre le Conservatoire, les Ecoles primaires et maternelles et le Collège, une rénovation s'engage dans les méthodes pédagogiques de l'enseignement musical au Conservatoire ; cette rénovation diffuse dans d'autres Conservatoires à l'occasion de journées de travail collectives.

La promotion du Conservatoire en Ecole Nationale en 1983 est en partie justifiée par le secteur novateur de la pédagogie musicale.

A. D. devient Inspecteur Général de la musique et, à ce niveau, continue à rendre vivant le lien entre culture et éducation.

J.C. M., Directeur du Centre Culturel, travaille à Yerres plusieurs années en collaboration étroite avec les secteurs socio-culturel et éducatif. Peut-on s'étonner qu'il devienne Directeur du FIC dont la création est essentiellement basée sur une politique globale d'intervention culturelle ?

II A ISTRES

M. M., professeur de lettres, intéressée par la photographie, commence par animer un atelier éducatif au collège ; adhère ensuite au club-photo de la M.P.T., en devient l'animatrice. A ce titre, la M.P.T. l'envoie faire plusieurs stages, à Arles, auprès des plus grands photographes. Dès lors, elle poursuivra une activité créatrice personnelle de niveau professionnel. A ce stade, elle trouve un nouveau relais dans le C.A.C du C.E.C., qui devient son producteur, assurant la présentation, la diffusion (expositions à Istres, en France, et en Europe) et la vente de ses oeuvres. Le talent de M. M. aurait sans doute pu se manifester ailleurs. Mais il est certain que la dynamique propre à l'institution intégrée, avec le triple relais Collège-M.P.T.-C.A.C., lui a facilité la tâche et l'a aidée dans son épanouissement.

N.J. cf Article sur le développement de la danse à Istres, page 50 de ce tome. On voit, dans cet article, comment un professeur d'éducation physique peut passer du sport à la danse, développer à plein ses qualités d'animatrice et épanouir son talent créatif grâce aux relais successifs : Collège, M.P.T., C.A.C.

TEMOIGNAGE
D'UN
PROVISEUR-COORDONNATEUR
par Joseph MECKLER

L'on considère généralement que les équipements intégrés ont une forme achevée lorsqu'ils sont régis par une convention.

Celle-ci, qui habituellement lie la collectivité locale, l'Etat - et maintenant les collectivités départementales -- prévoit que ces équipements -- le plus souvent dénommés « centre éducatif et culturel » - sont administrés - ou plutôt coordonnés - par un directeur et gérés par un intendant.

Directeur et Intendant sont des fonctionnaires d'Etat nommés - en principe, et jusqu'à aujourd'hui - par le ministère de l'Education nationale en concertation avec les collectivités locales concernées.

L'intendant appartient au corps des intendants universitaires. Le directeur est le plus souvent un proviseur, mais ce rôle a également été confié, à la Villeneuve de GRENOBLE, à un inspecteur d'academie adjoint, puis à un I.D.E.N., pour des raisons de pouvoir hiérarchique entre plusieurs établissements relevant de l'Education nationale (des écoles maternelles, des écoles primaires, un collège et un établissement de formation continue).

Au CANNET-MOUGINS, où le C.E.C. n'est composé que d'un collège et d'une M.P.T., la coordination de l'ensemble est assurée alternativement par le principal du collège et par le directeur de la M.P.T., en association avec le président du syndicat intercommunal.

C'est là une forme de direction plus collégiale, qui fut également pratiquée, pendant quelque temps, à la Villeneuve de GRENOBLE, ainsi qu'à ISTRES, où directeur et intendant sont associés à deux directeurs-adjoints municipaux, par ailleurs responsables, l'un du service social de la ville, l'autre du service des sports, ceci dans le but de favoriser la coordination entre les activités du C.E.C. et celles des autres secteurs d'intervention municipale.

La convention citée plus haut précise, par ailleurs, qu'un centre éducatif et culturel est composé d'un certain nombre d'établissements qui adhèrent aux objectifs globaux du centre, mais qui demeurent autonomes et continuent de dépendre directement de leur administration de tutelle ou de leur conseil d'administration, lorsqu'il s'agit d'associations. Ils ne se fondent donc pas dans un ensemble. Ils ne composent même pas une fédération puisque les règles qui régissent les uns et les autres sont différentes. Ils constituent, en fait, un regroupement volontaire dont le ciment est essentiellement une communauté d'objectifs. Le lieu essentiel de leur activité commune est une instance de coordination animée par le directeur du centre.

Direction collégiale
établissements autonomes
de direction d'un C.E.C.
ce qu'un proviseur a pu
scolaire.

Autre particularité
le secteur scolaire qui
tement en charge le coo
par un principal.

Ce champ d'action
que les C.E.C. les plu
thèque de lecture pub
culturelle, un centre d
d'animation sportive,
d'un centre de préven
comme à ISTRES, un c

Quelle peut être, d
dans le moule de l'Édu

Seule l'acquisition
domaines peut lui don
se faire entendre, donc
riser la coordination d

L'acquisition de cet
Education nationale -
et la plus longue.

Par ailleurs, les st
tions de gestion ne do
parfaite efficacité.

Ces structures, qu
rents C.E.C. pourvus d

- une commission
et comorçant les che
concernées ainsi que
parfois, des représenta

- une instance de
de l'intendant - les di

La commission ad
tionnement du C.E.C.,
sont nécessaires, ne se
séance unique, examine

L'instance de coo
se réunir une fois par
par semaine.

Mais, si les conventions précisent que le directeur doit réunir cette instance selon une certaine fréquence, elles ne stipulent pas, en règle générale, que les établissements sont tenus d'appliquer les décisions prises.

De ce fait, lorsque tel ou tel établissement, pour des raisons diverses, et pour un temps donné, ne joue plus le jeu de l'intégration, le directeur se trouve particulièrement démuné.

Le recours à la commission de contrôle n'est guère aisé, en raison même de sa lourdeur. L'appel à l'autorité de tutelle qui coiffe l'établissement concerné ne l'est pas davantage. Et lorsque celui-ci fonctionne sur le mode associatif, la tâche est plus malaisée encore.

Le seul « pouvoir » dont dispose alors le directeur est celui de la persuasion, de l'appel à la raison, du rappel aux objectifs initiaux qui ont présidé à la réalisation du centre intégré.

Par ailleurs, quelle est la position du directeur par rapport à la gestion du personnel et à la gestion financière ?

Le personnel du C.E.C. d'ISTRES, par exemple, (à quelques nuances près, la situation est identique dans les autres C.E.C.), est composé de :

- fonctionnaires de l'Éducation nationale,
- fonctionnaires de la Jeunesse et des Sports,
- fonctionnaires communaux dépendant du syndicat communautaire d'aménagement,
- personnels appartenant à quatre associations différentes.

Ces personnels sont tous régis par des statuts différents et relèvent directement de leur administration de tutelle. Seule une partie des agents de l'Éducation nationale sont placés sous l'autorité directe du directeur. En accord avec la collectivité locale, celui-ci assiste de l'intendant, joue également un rôle de chef de service vis-à-vis du personnel communal affecté aux services généraux du C.E.C. Tous les autres personnels sont placés sous la responsabilité directe des différents chefs d'établissements. La disparité des situations engendrées par cette structure n'est pas l'une des moindres difficultés. Seul, un statut d'établissement public aurait pu permettre, par le biais de la mise à disposition, une plus grande unité. Il faut cependant noter que malgré cette grande diversité - qui est aussi une richesse - les exemples de collaboration entre des personnels de formation, de statut, de profils professionnels différents, sont fort nombreux. Et ce n'est pas le moindre mérite des équipements intégrés.

Comment se situent le directeur et l'intendant par rapport à la gestion financière ? Il leur appartient d'établir le budget du centre à partir des ressources affectées (subventions de l'État et recettes propres à chaque établissement) et des ressources non affectées (subvention du syndicat communautaire d'aménagement).

Ce budget est établi en concertation avec l'ensemble des établissements composant le C.E.C., ce qui permet de définir une politique d'ensemble à partir de choix prioritaires débattus collectivement.

Lorsque les ressources
ceux-ci arrêtent leur budget
par la convention. Pour
(budget annexe du syndicat
associative. Sauf pour
nement du C.E.C. (perso
directeur et l'intendant
technique, bien qu'ils a
au centre ».

On aura compris, à
tion d'un centre éducatif
du volume et de la diversité
de l'extrême diversité de
chévê des structures mi

Avoir abandonné la
notion de hiérarchie con

C'est probablement
grés dans la mesure où
des composantes son in

Avoir remplacé cette
basée sur le principe de
positive du problème po

Mais encore faut-il d
en fixant plus clairement
les pouvoirs - et la com

La plupart des con
lors de leur élaboration,
l'expérience acquise - e
entreprendre leur révision

AU C.E.C. D'ISTRES

N D L R : Deux étudiantes de la Faculté des Sciences Economiques d'AIX-MARSEILLE II ont réalisé leur mémoire sur le C.E.C. A ce titre, elles ont procédé à un certain nombre d'interviews de responsables d'établissement. Nous présentons, ici, quelques extraits de l'entretien avec M^{me} MARTINI.

Q : A votre avis, les usagers savent-ils qu'ils participent à un établissement intégré ?

R : Oui, je pense ; les usagers se rendent compte que le C.E.C. est différent des autres établissements, et les usagers collectifs que sont les comités d'entreprise le savent consciemment,

Q : Pour mener vos activités, utilisez-vous l'aide d'un ou d'autres établissements ?

R : Bien sûr, puisque, aucun local n'ayant été spécifiquement construit pour le Centre Aéré, nous utilisons les équipements des autres établissements. Mais, c'est la règle au C.E.C.

Pour la coopération inter-établissements dans le domaine des activités, cela dépend des besoins, des compétences, mais aussi des affinités. La ludothécaire a été formée conjointement par le Centre Aéré et le Centre Social.

Q Vous sentez-vous en compétition avec les autres associations ou établissements de la ville ?

R : Ah non ! Pas du tout. Je ne pense pas que personne au C.E.C. considère qu'il y ait compétition avec les autres établissements et associations de la ville. Nous essayons d'être complémentaires, d'harmoniser nos tarifs, nos périodes de fonctionnement. Nous voudrions arriver à une présentation commune de toutes les activités d'ISTRES, celles du C.E.C. incluses. Nous ne prétendons à aucun monopole.

Q : En tant que responsable d'un établissement, quel avantage voyez-vous à travailler dans un établissement intégré ?

R : Oh ! C'est formidable. Je pense qu'au C.E.C. on a des avantages qui n'existent pas ailleurs. Si on a des idées, on peut tout faire au C.E.C. On trouve toujours des gens qui peuvent vous aider, combler vos manques de connaissances. Il suffit de s'en donner la peine.

On n'est jamais seul pour mener une action. Etre responsable d'un établissement faisant partie du C.E.C. d'ISTRES, cela représente une marge de latitude énorme. A l'intérieur du budget, on a une très grande autonomie de fonctionnement. Nous avons beau être un établissement à statut municipal, nous ne ressentons pas du tout le poids ni la pression de la collectivité locale qui nous laisse une totale liberté.

Q : Est-ce que l'ensemble des responsables constitue une équipe de travail ?

R : Pas assez peut-être. Ce groupe n'est pas assez soudé par une ligne commune. Quand il y a des problèmes graves, nous nous serrons les coudes. Nous constituons une équipe en partie soudée. Mais, certains se sont dissociés de cette équipe ; ce faisant, ils se sont dissociés du C.E.C.

Q : L'équipe de direction se heurte-t-elle à des problèmes d'entente ?

R : Comme partout. Ce qui est important, c'est d'avoir une attitude nette et ouverte avec tout le monde, et de ne pas attendre les réunions de coordination officielles pour traiter un problème avec un établissement, si l'on en a un. La réunion de coordination n'est pas là pour qu'on mette sur la table ses problèmes personnels et qu'on règle ses comptes, mais pour avancer dans l'action. Il faut savoir présenter les choses sans acrimonie, écouter les autres... Chaque fois qu'on a agi dans cet esprit, on s'en est sorti; si certains responsables se sentent exclus, c'est qu'ils sont allés trop loin.

Q : Vous sentez-vous en compétition avec les autres établissements du C.E.C. ?

R : Moi personnellement, non. Je n'ai pas cet esprit de clocher... J'essaie de jouer la complémentarité ! La ludothèque, que nous venons d'ouvrir, travaille avec beaucoup d'établissements.

Q : A quoi sert la mise en commun des locaux et du matériel ?

R : A conserver l'esprit C.E.C. Sans doute, rentabiliser, c'est bien, mais si l'on n'a pas la volonté de faire des choses ensemble, on n'est pas un C.E.C. Ce qui est important, c'est de réfléchir ensemble et d'agir en commun.

Un cas, par exemple ; moi, à une certaine période, j'ai voulu ne plus participer à la journée des comités d'entreprise, car nous mobilisons beaucoup de "monos" et de matériel, sans rendement immédiat pour notre Centre Aéré. Mais, à la réunion de coordination, on a insisté sur le travail d'équipe, sur l'aide que nous pouvions apporter. Finalement, ils sont arrivés à me raccrocher ; c'est ça, l'esprit C.E.C.

Q : Estimez-vous que la coordination, au C.E.C, d'ISTRES, soit suffisante ?

Elle est insuffisante sur les grandes lignes d'action. Nous devrions coordonner beaucoup plus nos choix, nos orientations. On n'en discute pas assez. Il faudrait presque que, régulièrement, nous fassions l'inventaire de nos objectifs. La coordination pratique se fait bien, celle de fond est insuffisante.

Par Eve MICHELON, professeur

• LE C.E.C. EST-IL UN "GROS EQUIPEMENT" ?

Le C.E.C. n'a rien d'énorme. Il rassemble des établissements qui de toute manière, existeraient séparément, qui constituent des équipements de base, soit à l'échelle d'une commune (M.P.T.. Bibliothèque municipale, Collège, centre sportif) soit à l'échelle de la région (centre d'action culturelle. Ecole de musique et de danse).

Par contre, l'intégration de ces équipements a permis de donner à certaines de leurs actions une qualité supplémentaire et une dimension plus vaste ; le C.E.C rayonne bien au-delà des limites du Val d'Yerres ; son conservatoire est devenu "Ecole Nationale de musique et de danse" ; son Collège expérimental a fonctionné avec un "projet d'établissement" et s'est "rénové", douze ans avant que cela ne devienne la politique officielle de l'Education Nationale.

• LE C.E.C. EST-IL UN EQUIPEMENT DE PRESTIGE ?

L'époque où le C.E.C. jouissait d'un prestige certain est déjà bien lointaine... Au contraire, il nous faut souvent déplorer aujourd'hui le manque d'information sur ce qui se fait à YERRES, le désintérêt des autorités de tutelle, l'indifférence ou l'ignorance de certains de nos interlocuteurs. Par ailleurs, lorsque l'on découvre l'état des locaux du Centre, il n'est plus possible de parler de luxe ou de prestige ! L'Atelier d'Animation Artistique (les trois A) ne dispose d'aucun équipement spécifique. Les spectacles se déroulent soit dans le gymnase, soit dans le petit studio de la M.P.T., soit dans les salles municipales ou dans les écoles des communes voisines. A BERGALE et J.P. LIMOSIN, pour leurs animations et réalisations audio-visuelles, se partagent un bureau de 12m². L'Ecole Nationale de Musique et de Danse, c'est encore en 1984, un bureau de 15m² pour trois personnes où l'on déplace les meubles au fur et à mesure qu'une nouvelle gouttière les arrose...!

• LE C.E.C. EST-IL UN EQUIPEMENT COUTEUX ?

Certes, pour des communes sans ressources, des banlieues-dortoirs il représente une charge lourde, mais certainement moindre que si les équipements qui le composent avaient été dispersés. L'intégration des services administratifs et financiers est une économie certaine ; l'intégration dans la construction a évité la multiplicité des infrastructures (adductions, voiries) et diminué, par le regroupement de fonctions et de matériels, beaucoup de charges de fonctionnement.

Il est vrai qu'au titre d'établissement expérimental, et en quelque sorte de laboratoire de recherche, le C.E.C a bénéficié de subventions et de dotations supplémentaires de l'Etat, et en particulier de l'Education Nationale Mais cela se justifie par l'intérêt de la recherche entreprise. L'enjeu ne vaut-il pas l'investissement ?

• L'INTEGRATION DES EQUIPEMENTS EST-ELLE PROFITABLE ? -

Faute d'une opération d'évaluation que les ministères n'ont jamais voulu tenter, on ne peut que répondre du point de vue du praticien.

Dans la pratique, nous pouvons constater que, chaque fois que l'intégration s'est réalisée dans tel ou tel domaine, cela a été bénéfique pour:

- l'enrichissement réciproque des actions
- l'élargissement du public
- le décloisonnement des secteurs
- le développement d'activités nouvelles -
- l'ouverture et la sensibilisation des personnels à des objectifs et des pratiques différents des leurs.... - 78, ...

TEMOIGNAGE D'UN ELU,
FRANCOIS BERNARDINI, Adjoint au Maire d'Istres

Pour que l'école, premier lieu de culture, s'intègre dans une dynamique de développement culturel.

Je voudrais simplement dire que, pour nous, l'Ecole est le premier lieu de culture, et donc le premier service public à offrir à la population. Et, sans exagérer l'image économique que je vais employer, je voudrais un peu la comparer à la richesse : la richesse, pour celui qui cherche à l'accroître, ne peut se développer que s'il ne la referme pas stérilement sur elle-même, mais la met en interaction avec de multiples éléments extérieurs qui, associés l'un à l'autre, créent une dynamique d'expansion. Il en va de même pour le domaine culturel. C'est à partir du moment où les éléments constitutifs de la culture jouent entre eux, se reconnaissent mutuellement et coopèrent que peuvent se produire développement et dynamique culturels, pour tous, adultes et enfants. Mais cette vérité-là — vous avez bien dit que l'on pouvait être un peu provoquant — est loin d'être admise par l'Education nationale où les royaumes constitués sont bien établis et à qui il est parfois difficile de faire admettre qu'il existe à côté d'elle des champs de responsabilité qui doivent s'exercer pleinement. Un enfant, s'il passe, certes, une partie de sa vie à l'école, est aussi enfant de la Cité. Cette réalité devrait entraîner une reconnaissance des devoirs de chacun des partenaires. Mais cette évidence est loin d'être reconnue du côté de l'Ecole. C'est pourtant cette méconnaissance des rôles respectifs qu'il faudrait gommer le plus vite possible, car elle gêne souvent les rapports, même quand on croit qu'ils sont sereins.

A partir du moment où cette réalité est admise, il est évident que le rôle des élus est de faciliter les échanges pour que chaque élément qui doit intervenir dans le développement puisse jouer. Il est certain que si l'école reste fermée sur elle-même, si le directeur, l'équipe enseignante manifestent une volonté d'autarcie, l'inexistence des échanges ne pourra que nuire au développement de l'Ecole ; et, plus grave encore, les enfants, enfermés par et dans l'Ecole, ne pourraient pas être associés au développement général de la Cité et bénéficier pleinement d'activités qui ne prennent tout leur sens que liées et coordonnées à celles de l'Ecole. Ceci apparaît fondamental. A partir du moment où les élus souhaitent assurer une responsabilité d'ensemble — même si elle n'intervient pas dans le champ direct de l'Ecole ; et je crois que vous avez eu raison tout à l'heure de délimiter les responsabilités spécifiques de chaque partenaire, à travers la décentralisation — ils

L'équipement intégré : incitation au décloisonnement et instrument de dynamique.

ressentent la né
le développeme
faire qu'à part
de l'ouverture
ples vivants de
ce Centre éduc
en aparté, que
de vos débats,
du sujet ; en e
ment entrée da
n'y a pas à la
Elle nous est
partie de nos ré
à partir d'expé
l'ouverture de
de cette ouvertu
Il est vrai qu'a
précédemment,
un peu « mons
tudes, gêné ce
à la qualité de
pari a été gag
anormal et extr
aujourd'hui. M
rôle d'entraîne
Les enseignants
au début, par le
ont été obligés,
la locomotive é
du train, puisq
était là.

Rôle coordinateur
des élus.

TEMOIGNAGES D'USAGERS DU C.E.C. D'ISTRES

N D L R : Dans le cadre du mémoire évoqué en page les deux étudiantes ont procédé à une série d'interviews d'usagers. Nous en avons tiré quelques extraits qui nous ont paru significatifs.

Caractéristiques des 4 usagers interviewés :

- A : sexe féminin, 38 ans, sans profession
- B : sexe féminin, 60 ans, retraité
- C : sexe féminin, 17 ans, scolaire (stage d'insertion professionnelle)
- D : sexe masculin, 17 ans, scolaire élève du L.E.P. des BOLLES, établissement distant de 300 mètres du C.E.C.

Question n° 4 : Combien d'heures passez-vous, par semaine, au C.E.C. ?

- A : 8 heures par semaine, à peu près.
- B : J'y viens deux à trois fois par semaine.
- C : 40 heures (N D L R : 40 heures, en fait, de stage).
- D : J'y passe pratiquement toutes mes heures libres.

Question n° 7 : Combien d'activités pratiquez-vous au C.E.C. ?

- A . Je vais à la bibliothèque, à la discothèque et à l'atelier de tissage.
- B : Gymnastique - couture - bibliothèque .
- C : Aucune, à part mon stage .
- D : deux activités : la guitare et le théâtre, plus la bibliothèque .

Question n° 12 : Votre fréquentation du C.E.C. a-t-elle révélé en vous une passion ?

- A : Non, on ne peut pas dire. J'ai fait de la peinture sur soie au C.E.C. avant (il y a cinq ans que je fréquente le C.E.C.) . Mais, c'était pour avoir des bases. La passion, je l'avais déjà.
- B : On n'a plus de passion à 60 ans ; cela me plaît, tout simplement.
- C : Oui, car j'ai découvert le théâtre,
- D : Oui, car je faisais de la guitare ; et maintenant, du théâtre.

Question n° 21 : Avez-vous déjà eu affaire à l'un des établissements à caractère socio-économique du C.E.C. ? (C.I.D.E.P., A.N.P.E., P.A.I.O., CENTRE SOCIALE, C.I.O.) ?

- A : Oui, car pendant 2 ans, j'ai essayé de me recycler, j'ai suivi un stage de formation de secrétariat et de C.A.P. de comptable au C.I.D.E.P.
- B : Non .
- C : J'ai été inscrit au stage que je suis, par l'intermédiaire de la P.A.I.O.
- D : Oui, la P.A.I.O. et le Centre Social .

.../...

Question n° 30 : Avez-vous déjà entretenu des contacts avec un quelconque membre de la direction du C.E.C. ?

- A : Oui, pour des relations amicales, mais non professionnelles
- B : Non
- C : Oui, avec le Sous-directeur, qui voulait connaître l'opinion des jeunes,
- D : Oui, avec le directeur de la M.P.T., quand je le croise à la cafétéria Je l'interpelle et on discute.

Question n° 43 : De quel statut juridique se rapproche le plus le fonctionnement du C.E.C. ?

- A : Je ne sais pas .
- B : Je ne sais pas .
- C : Ma foi, je ne sais pas.
- D : C'est quoi, ça ?

Question n° 45 : Le C.E.C. d'ISTRES en est-il toujours au stade d'établissement expérimental ? En quoi est-il expérimental ?

- A : Je ne sais pas si officiellement ça a changé. Le caractère expérimental vient du fait de cette association d'activités sur un même lieu. Au Collège, les cours ne sont pas différents, par contre les élèves font plus d'activités qu'ailleurs.
- B : Je ne sais pas trop, c'est peut-être expérimental à cause du rassemblement de toutes les activités ; surtout en même temps qu'un Collège.
- C : Oui, c'est expérimental, car il y a un collège ouvert, un stade, une piscine et une ludothèque
- D : Oui, car il n'y en a pas beaucoup en France : ça serait mieux s'il y en avait dans toutes les villes.

Question n° 47 : Qu'est-ce, pour vous, que l'Education Permanente ?

- A : C'est remettre à jour ses connaissances, en acquérir de nouvelles, être au courant de tout ce qui se passe dans la vie. L'Education Permanente concerne la vie de tous les jours et pas seulement le travail.
- B : C'est s'enrichir d'une façon permanente.
- C : Aucune idée.
- D : Faire plein de choses.